



OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale de Lorraine
Agence de Sarrebourg
Unité territoriale de Bitche-Sarreguemines
Secteurs forestiers de Sarreguemines, Hambach et
Grosbliedersstroff

Département de MOSELLE
Arrondissement de SARREGUEMINES
Cantons de SARREGUEMINES-CAMPAGNE
et SARREGUEMINES
Région IFN : Plateau Lorrain n°419
DRA : Lorraine

**FORÊT DOMANIALE
DE
SARREGUEMINES
1053 HA 76A**

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER
2008-2022**

**Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,
limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux
dispositions de l'article D.212-6 du code forestier**

Série unique de production de bois associée à l'accueil du public et la protection des milieux et des paysages, traitée en futaie régulière, en conversion de futaie régulière et en futaie irrégulière

Altitude	supérieure	270 m
	moyenne	240 m
	inférieure	210 m

Répartition des principales essences au début d'aménagement forestier	
Essences	% en surface couverte
Chênes	53
Hêtre	22
Charme	13
Frêne	2
Feuillus précieux (alisier torminal, érable champêtre, merisier)	2
Feuillus divers (bouleau, robinier, peuplier)	2
Résineux (pin sylvestre, épicéa)	4
Vides boisables	1
Vides non boisables	1
	100

- Sommaire -

0.	Renseignements généraux	4
0.1.	Désignation et situation de la forêt.....	4
0.2.	Surface de la forêt.....	4
0.3.	Procès-verbaux de délimitation ou de bornage	5
0.4.	Parcellaire	5
1.	Analyse du milieu naturel	6
1.1.	Facteurs écologiques	6
1.2.	Habitats naturels	7
1.3.	ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux).....	7
1.4.	Flore	7
1.5.	Description des peuplements forestiers.....	8
1.6.	Faune sauvage	10
1.7.	Risques	10
2.	Analyse des besoins économiques et sociaux	11
2.1.	Production ligneuse.....	11
2.2.	Autres productions	11
2.3.	Activités cynégétiques.....	11
2.4.	Accueil du public.....	11
2.5.	Paysages	12
2.6.	Richesses culturelles	12
2.7.	Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier	12
3.	Gestion passée	14
3.1.	Traitements sylvicoles.....	14
3.2.	Application de l'aménagement dans les domaines non sylvicoles	17
3.3.	Etats des limites et équipements	17
4.	Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix	19
4.1.	Exposé concis des enjeux de la forêt et des propositions	19
4.2.	Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries	19
4.3.	Décisions fondamentales relatives à la série unique	19
5.	Programme d'actions	25
5.1.	Dispositions concernant le foncier	25
5.2.	Programme d'actions relatif à la série unique.....	25
5.3.	Dispositions concernant l'équipement général de la forêt.....	36

Présentation de l'aménagement

La gestion d'une forêt à long terme ne peut se concevoir sans un guide.

Ce guide, pour les forêts relevant du régime forestier, s'appelle un aménagement. C'est ce document que vous avez entre les mains.

Il fait le point sur l'état actuel de cette forêt et formalise les choix de gestion qui ont été faits en fonction des possibilités matérielles (peuplements forestiers, sols, écologie, paysage etc.) et de la nécessité d'une gestion patrimoniale.

L'aménagement forestier est donc l'occasion à un moment donné de faire le point de l'existant, d'examiner le passé de la forêt pour mieux comprendre son état actuel, et de rechercher la ou les meilleures solutions permettant de satisfaire le propriétaire... et nos successeurs.

Une fois le cap donné, il sera alors appliqué pendant toute sa durée de validité pour se rapprocher des objectifs précisés.

Ceux-ci sont prévus au mieux, mais l'homme ne peut ni tout prévoir, ni se garantir contre tous les aléas. La tempête du 26 décembre 1999 en est un exemple dramatique.

En sachant que des événements incontrôlables peuvent remettre en cause de nombreuses décennies de mise en valeur... et le patrimoine du propriétaire, la démarche de l'aménagiste est donc d'anticiper les problèmes prévisibles à moyen ou à long terme, tout au moins ceux qui dépendent de nos choix d'aujourd'hui.

Pour cette forêt-ci, on peut résumer l'aménagement de la façon suivante : Plus de la moitié des peuplements sont en maturation ou mûrs mais avec peu de bois ayant atteint le diamètre d'exploitabilité. D'autre part, la situation de la forêt, limitrophe avec la ville de Sarreguemines et dans une région où l'urbanisme s'étend, induit une importante fréquentation par le public et une sensibilité paysagère localement élevée. Afin de limiter les sacrifices d'exploitabilité et les brusques changements de paysage dans les zones les plus fréquentées, l'aménagement propose la mise en régénération sur une surface limitée. Le reste de la forêt fera l'objet de coupes d'amélioration dans les peuplements adultes et de travaux dans les jeunes peuplements.

0. Renseignements généraux

0.1. Désignation et situation de la forêt

Nom et propriétaire de la forêt : Forêt domaniale de SARREGUEMINES appartenant à l'Etat – Ministère de l'Agriculture.

Communes de situation : GRUNDEVILLER, HAMBACH, HUNDLING, NEUFGRANGE, SARREGUEMINES et WOUSTVILLER.

Situation de la forêt, directive régionale d'aménagement, organisation administrative de la gestion : voir page de garde.

La forêt domaniale de Sarreguemines résulte de la fusion des massifs de Hambach, du Bouchholz, du Maerzwald et du Furstwald-Lehwald en 1990. Les deux premiers sont d'anciennes forêts royales puis domaniales. Le massif du Maerzwald provient d'un échange avec les Houillères du Bassin de Lorraine en 1963 mais l'Administration des Eaux et Forêts en assurait déjà la gestion depuis 1956. Enfin, le massif du Furstwald-Lehwald appartenait à un particulier qui l'a vendu à l'Etat en 1921.

0.2. Surface de la forêt

	Surface	ha	a	Ca
Surface à la date du dernier aménagement forestier		1050	98	46
Surface cadastrale actuelle		1053	75	96
Surface arrondie à l'are pour l'exposé du présent aménagement		1053	76	
Espaces non forestiers		7	91	
Surface destinée à la culture forestière arrondie à l'are (surface réduite)		1045	85	

NB : la surface prise en compte ici est celle du cadastre. Elle diffère du TGPE.

Les espaces non forestiers sont composés d'un terrain de service, d'emprises de gazoduc, de lignes EDF et d'une aire d'accueil avec jeux, tables-bancs et barbecues.

Les calculs ultérieurs seront effectués à partir de la surface réduite.

La répartition par territoire communal de la surface totale de la forêt est la suivante :

Arrondissement	Canton	Commune	Contenance		
			Ha	a	ca
Sarreguemines	Sarreguemines	Sarreguemines	316	01	17
		Sarreguemines-Campagne			
	Grundviller	29	24	16	
	Hambach	438	23	42	
	Hundling	50	95	51	
	Neufgrange	35	46	98	
	Woustviller	183	84	72	
		Surface totale	1053	75	96

Le détail des parcelles cadastrales qui constituent la forêt figure en annexe 1.

Une déviation de Sarreguemines est en projet. Elle affectera le nord du massif du Bouchholz mais son tracé exact n'est pas connu à la date de rédaction de l'aménagement.

D'autre part, une zone industrielle va se développer autour de la parcelle 69 mais cela ne devrait pas avoir d'impact sur la forêt.

0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

Massif du Bouchholz : le procès verbal de délimitation date du 16/10/1843 et le P.V. d'abornement du 20/03/1851.

Aucun document de ce type n'est connu pour le Furstwald-Lehwald et ils ont disparu pour le massif de Hambach.

Sur le massif du Maerzwald, les documents d'origine n'existent pas mais une révision générale du périmètre a été faite en 1981 et 1982 avec assistance d'un géomètre.

Le lieu d'archivage des documents est inconnu.

0.4. Parcellaire

Le parcellaire forestier n'est pas modifié sauf quelques sous-parcelles qui sont supprimées et d'autres créées.

Les sous parcelles sont codifiées de la manière suivante :

- r : régénération
- v : îlot de vieillissement
- a, b : sous-groupes d'amélioration
- i : irrégulier avec peuplement précomptable
- j : jeunesse

Par mesure de simplification, les sous-parcelles de jeunes peuplements du groupe irrégulier dans lesquelles il n'y aura que des travaux sont aussi codifiées 'j'.

La forêt est éclatée en plusieurs massifs :

- le Bouchholz : parcelles 1 à 23
- le Maerzwald : parcelles 24 à 34
- le Furstwald-Lehwald (en plusieurs zones) : parcelles 35 à 47
- Grand Hambach : parcelles 48 à 69
- Petit Hambach : parcelles 70 à 77.

1. Analyse du milieu naturel

1.1. Facteurs écologiques

1.1.1. Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt : cf. page de garde

La forêt est située sur terrain légèrement vallonné typique du plateau lorrain. Quelques ruisseaux la traversent.

Voir le plan de situation en annexe 2.

1.1.2. Climat (Cf. la DRA pour des détails plus précis.)

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes. Gelées tardives habituelles.

La pluviométrie annuelle est de 800 à 900 mm et la température moyenne annuelle de 9 °C.

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt : la tempête du 26 décembre 1999 a peu touché la forêt.

1.1.3. Géologie, Stations

Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité au niveau du sol, de la flore et bien sûr du climat. Leur reconnaissance est très utile : certaines stations sont rares et hébergent une flore particulière, mais surtout cela permet de favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions locales.

La définition des stations forestières repose sur la DRA de la Lorraine avec comme région IFN le Plateau Lorrain.

On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie.

La carte de situation de la forêt par rapport aux régions IFN est en annexe 3.

La forêt domaniale repose sur des marnes irisées du Keuper inférieur surmontées par places de placages de limons plus ou moins épais.

Stations forestières, meilleures potentialités :

Code	Groupe stationnel	Surface		Essences les mieux adaptées
		ha	%	
PL-II.1	Chênaie-Charmaie sur argiles et limons peu épais, mal drainés	2.21	0.2	Pin sylvestre, chêne pédonculé
PL-II.2	Chênaie-Charmaie sur argiles et limons peu épais, variante moyen	215.66	21	Chêne sessile, pin sylvestre, chêne pédonculé
PL-II.2b	Chênaie-Charmaie sur argiles et limons peu épais, variante moyen, carbonaté	267.54	26	Chêne sessile, hêtre, pin sylvestre, chêne pédonculé
PL-IV	Chênaie sur limons mal drainés	29.44	3	Chêne sessile, chêne pédonculé
PL-V	Hêtraie-Chênaie sessiliflore sur pentes argileuses	13.1	1	Chêne sessile, hêtre
PL-VI	Hêtraie-chênaie sur limons drainés moyennement épais	218.87	21	Chêne sessile, hêtre
PL-VII.1	Hêtraie-Chênaie sur limons épais drainés, variante à limons riches	117.39	11	Chêne sessile, hêtre
PL-VII.2	Hêtraie-Chênaie sur limons épais drainés, variante à limons acides	181.64	17	Hêtre, chêne sessile
		1045.85	100	

Le niveau de fertilité sur l'ensemble de la forêt est moyen à bon, les stations les plus riches étant les VII.1 et VII.2. Les stations à limons moyennement épais à épais sont très sensibles au tassement. Sur ces sols, le débardage doit être effectué par temps sec ou de gel pour ne pas occasionner de dégâts.

La carte des stations forestières est en annexe 4.

1.2. Habitats naturels

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur la forêt sont la hêtraie-chênaie à asperule odorante et la chênaie pédonculée à primevère élevée. Ils sont courants en Lorraine. Par contre, la forêt n'est pas concernée par un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire.

1.3. ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux)

La forêt est concernée par la ZNIEFF de type I 'forêt du Bouchholz', d'intérêt floristique. Il n'y a pas de contraintes pour la gestion forestière.

Aucune ZICO n'est décrite sur la FD de Sarreguemines.

Voir carte des éléments naturels et des contraintes réglementaires en annexe 5.

1.4. Flore

La forêt abrite la gagée jaune (*Gagea lutea*), protégée au niveau national et la fougère des marais (*Thelypteris palustris*), protégée au niveau régional.

La répartition actuelle des essences forestières est indiquée en page de couverture.

La forêt compte des mardelles, avec souvent peu de végétation, sur les massifs de Grand Hambach et du Bouchholz essentiellement.

1.5. Description des peuplements forestiers

La définition des types de peuplements repose sur la typologie des peuplements forestiers feuillus du Plateau lorrain.

La forêt a été décrite par échantillonnage à la densité de 0.7 point/ha (un point tous les 120 m) au printemps 2005 et à l'automne-hiver 2006-2007 dans les peuplements précomptables. Les jeunes peuplements ont été décrits à l'avancement durant les mêmes périodes.

Les **vides boisables** couvrent 8.75 ha soit 0.8 % de la forêt. Ils sont constitués de deux prairies à gibier (4.63 ha parcelle 65), d'une trouée de la tempête de 1999 incomplètement reconstituée dans la parcelle 61 (3.87 ha) et de 0.25 ha de terres cultivées parcelle 48.

Compositions :

La composition de la forêt est établie à partir de la surface terrière pour les précomptables et du recouvrement pour les jeunes peuplements. Lorsqu'une essence est présente à plus de 65 %, le peuplement est à une essence dominante, sinon il est dit mélangé.

Tableau des surfaces par composition :

Essence	Peuplement à une essence dominante	Peuplement mélangé (à une essence prépondérante)	Peuplement mélangé à 2 essences				Vide
			Chênes	Hêtre	Charme	Frêne	
Chênes	440,58	234,75		104,34	23,64	0,95	
Hêtre	66,37	21,78	74,98				
Charme		9,15	7,06				
Frêne	2,2						
Feuillus divers	1,68						
Résineux	45,07		0,95				
Vides boisables							8.75
Total (ha)	555.90	265,28	86,99	104,34	23,64	0,95	8.75
Total (%)	53	26	8	10	2	0	1

Les résineux sont des pins sylvestres en grande majorité et quelques épicéas et mélèzes.
Les feuillus divers sont des robiniers, des bouleaux et des peupliers (plantation parcelle 25).

La forêt est principalement composée de peuplements de chênes, soit dominants (42 % de la forêt), soit en mélange (44 %).

Le hêtre vient en seconde place, le plus souvent en mélange avec le chêne.

Les feuillus divers et les résineux sont présents dans les jeunes peuplements et les petits bois, rarement dans les bois moyens.

Familles :

Famille	Surface	
	ha	%
Régénération (semis à bas perchis)	199,80	19
Peuplements en croissance	188,78	18
Peuplements en maturation	447,72	43
Peuplements mûrs, pauvres en perches et petits bois d'avenir	145,93	14
Peuplements irréguliers	43,8	4
Peuplements clairs	11,07	1
Vides boisables	8,75	1
Total	1045.85	100

Les peuplements clairs sont constitués de pins sylvestres et de petits bois d'épicéas partiellement détruits par la tempête de 1999 et la moitié nord de la parcelle 74 dans laquelle il ne reste que la coupe définitive à effectuer.

NB : Les peuplements mûrs sont constitués essentiellement de gros bois c'est-à-dire de tiges de 50 cm de diamètre et plus. Le diamètre d'exploitabilité du chêne étant de 70 cm et celui du hêtre de 60 cm, un peuplement mûr n'a donc pas forcément atteint les critères d'exploitabilité.

Commentaires : Plus de la moitié de la forêt est constituée de peuplements en maturation ou mûrs pauvres en perches et petits bois d'avenir. Le reste est, pour l'essentiel, en jeunes peuplements.

Répartition des divers types de peuplements : voir le tableau de répartition des peuplements par parcelle en annexe 6, ainsi que la carte des peuplements en annexe 7.

Capital : Dans les peuplements décrits en statistique (c'est-à-dire vides boisables et famille régénération exclus), actualisé pour les parcelles décrites en 2005, la surface terrière moyenne est de **21.3 m²/ha** (avec une erreur relative de 2.3 % sur la moyenne). Ce capital est assez faible comparé aux autres forêts feuillues de plaine.

Autres caractéristiques des peuplements :

- Peuplements mitraillés : la mitraille est moyenne sur l'ensemble des bois de plus de 60 ans.
- Etat sanitaire : dans l'ensemble, la forêt est en bon état sanitaire. Quelques vieux peuplements présentent des signes de dépérissement.
- Peuplements semi-naturels (futaie exclusivement composée d'essences indigènes non issues de plantation, en état de forêt constituée depuis au moins 80 ans) : 939.63 ha ; peuplements non semi-naturels : 101.34 ha (les vides boisables ne sont pas pris en compte). Voir la carte des zones semi-naturelles en annexe 8.

Précisions utiles d'ordre quantitatif : les résultats des inventaires statistiques figurent en annexe 9.

Conclusion : Les peuplements sont majoritairement des chênaies plus ou moins mélangées dont une bonne part en maturation ou mûrs.

1.6. Faune sauvage

Aucune espèce remarquable n'est connue dans la forêt.

Parmi le grand gibier, le chevreuil et le sanglier sont présents et le cerf absent.

Les petits vertébrés habituels de Lorraine sont présents : renard, blaireau, autres petits mammifères (martre, hérisson, écureuil...), micro-mammifères (mulots, musaraignes...), oiseaux (buse, pics, geai...).

Des dégâts d'abrouissement et de frottis existent mais sont supportables dans la mesure où les régénérations naturelles de chênes peuvent être menées sans protection. Les regarnis (feuillus précieux, chênes) doivent toutefois être protégés.

Le milieu est accueillant compte tenu des sols riches, de la proximité des zones agricoles et de pâturages, de l'importance des lisières, de l'abondance du chêne et de la présence d'arbres fruitiers.

Il n'y a pas de problème particulier de surabondance de sangliers.

L'état sanitaire connu de ces populations est normal (peste porcine absente de la zone).

L'équilibre faune-flore est fragile dans la mesure où des protections restent nécessaires pour les regarnis d'essences feuillues.

1.7. Risques

Le milieu n'est pas particulièrement sujet à des risques naturels d'ordre physique.

Les risques d'incendie sont faibles. Ils existent cependant sur les prairies à gibier le long de l'autoroute.

Document ONE

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. Production ligneuse

Essence	Catégorie / qualité	Prix moyen en 2007 (€/m ³ bord de route)
Chêne	B 5 et +	440
	C	275
	D	85
Hêtre	BC	54
	D	45

Les prix 2007 sont en augmentation par rapport aux années précédentes, surtout pour le chêne. Le bois de chauffage est vendu sous la forme de cession de menus produits. Globalement, la qualité des bois est moyenne sur l'ensemble de la forêt.

2.2. Autres productions

Ramassage habituel de champignons.

Il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt.

Les concessions concernent des lignes électriques haute tension, une canalisation de gaz, un pipeline, une ligne téléphonique enterrée et une fibre optique.

L'établissement de la concession pour la ligne électrique enterrée est en cours.

La liste des concessions figure en annexe 10 et sont cartographiées sur les cartes des éléments naturels et des contraintes réglementaires en annexe 5.

2.3. Activités cynégétiques

La forêt domaniale de Sarreguemines comprend cinq lots de chasse loués en adjudication et cinq autres loués à l'amiable (parcelles forestières 35, 36-37, 69, 70p, 71p-72).

Pour la saison 2006-2007, 88 bracelets de chevreuils étaient attribués au plan de chasse. Le taux de réalisation sur les trois dernières saisons (2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007) est proche de 90 %. Sur la même période, le prélèvement moyen en sangliers s'élève à 9 animaux / 100 ha.

Du fait de la fréquentation assez élevée de la forêt par le public, l'exercice de la chasse est parfois problématique, en particulier sur le Maerzwald où le chasseur se plaint des cavaliers (un centre hippique est situé en bordure de ce massif).

2.4. Accueil du public

Du fait de la proximité de la ville de Sarreguemines (25.000 hab.), la fréquentation de la forêt est élevée. Le Bouchholz jouxte l'agglomération et est équipé d'une place d'accueil avec barbecues aménagés, jeux pour enfants et parcours sportif. Il est parcouru de plusieurs sentiers balisés. C'est le massif le plus fréquenté de la forêt domaniale.

Un centre équestre est situé à proximité du Maerzwald et un autre près du Lehwald ce qui induit une fréquentation de cavaliers sur ces massifs.

Sur l'ensemble de la forêt domaniale, on croise des promeneurs, des sportifs (coureurs, VTTistes), des cavaliers ainsi que des ramasseurs de champignons ou de mugets suivant la saison. A ceux-ci s'ajoutent, comme dans toute forêt, les chasseurs et les professionnels du bois. Globalement, il n'y a pas de conflits d'usage à l'exception d'une tension entre chasseurs et cavaliers sur le Maerzwald (voir §2.3.).

Une piste cyclable passe par le massif de Petit Hambach sur une voie communale et sera prolongée dans le massif du Furstwald. D'autre part, un lotissement de 200 maisons est en cours de construction à Sarreguemines. Tout ceci laisse présager une augmentation de la fréquentation de la forêt.

Voir la carte des sensibilités paysagères et d'accueil du public en annexe 11.

2.5. Paysages

La forêt domaniale de Sarreguemines se situe sur un relief vallonné. Elle est entourée de prés, de cultures, de forêts privées ou publiques et elle jouxte l'agglomération de Sarreguemines au nord-est du Bouchholz. Elle est traversée ou longée par des axes routiers importants : autoroute A4, Nationale 61. Elle constitue de ce fait une forêt périurbaine à sensibilité paysagère forte sur 22 % de sa surface, particulièrement sur le Bouchholz équipé de nombreux sentiers balisés. En conséquence, les interventions sylvicoles modifiant le paysage doivent être très progressives et expliquées au public dans les zones les plus sensibles.

Points noirs : petite décharge parcelle 70.

Éléments remarquables : Quelques beaux arbres parcelles 11, 12, 20 et la source du Commandeur parcelle 7.

Voir la carte des sensibilités paysagères et d'accueil du public en annexe 11.

2.6. Richesses culturelles

Aucun site archéologique n'est recensé par le service archéologique de la DRAC sur la forêt. On trouve cependant quelques vestiges comme de petits bunkers au Bouchholz.

2.7. Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

Le massif du Bouchholz (parcelles 1 à 23) est inclus dans le périmètre de protection éloignée de différents forages exploités par trois collectivités : la ville de Sarreguemines, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Sarreinsming-Rémelfing et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Zetting-Wiesviller-Woefling-lès-Sarreguemines. Il n'y a pas de contraintes pour la gestion forestière.

Les arrêtés préfectoraux correspondants sont les n° 96-AG/1-569 du 17/10/96 (Sarreguemines), n° 99-AG/3-48 du 4/02/99 (SEI Sarreinsming) et n° 99-AG/3-65 du 5/02/99 (SEI Zetting).

Voir la carte des éléments naturels et des contraintes réglementaires en annexe 5.

Conformément au décret n°2002-89 du 16-01-02 relatif à l'archéologie préventive et aux arrêtés SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) n° 2003-665 et 2003-254, les travaux, dont l'emprise est supérieure à 3000 m², et susceptibles d'affecter le patrimoine archéologique, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux au Service Régional de l'Archéologie (dépendant de la DRAC). Cette déclaration peut être faite annuellement pour la forêt.

La parcelle forestière 35 jouxte le site Natura 2000 (directive habitats) 'marais d'Ippling'. Par conséquent, on veillera particulièrement à éviter toute pollution (fuite de carburant ou d'huile, ...) à proximité, comme d'ailleurs sur l'ensemble de la forêt. Voir la carte des éléments naturels et des contraintes réglementaires en annexe 5.

Document ONE

3. Gestion passée

3.1. Traitements sylvicoles

3.1.1. Traitements antérieurs

La connaissance des aménagements et traitements antérieurs permet de mieux comprendre l'état actuel de la forêt.

Période d'application	Nature de l'acte	Massif forestier	Surface concernée (ha)	Traitements appliqués
1842-1867	Ordonnance royale	BOUCHHOLZ	300	Nord de la forêt : Futaie Sud de la forêt : Taillis-sous-futaie
1868-1871	Ordonnance royale		300	Nord et sud de la forêt : Conversion en futaie régulière
1897-1916	Régime allemand	BOUCHHOLZ et HAMBACH	800	Futaie régulière
1926-1949	Décision de la Direction Générale	BOUCHHOLZ	300	Futaie régulière
1951-1970	Arrêté ministériel du 01/08/1951	BOUCHHOLZ	308.25	Futaie régulière à affectation unique
1971-1989 ?	Arrêté ministériel	BOUCHHOLZ	308.25	Futaie régulière par la méthode de l'affectation unique
1930-1955	Décret du 27/04/1929	HAMBACH	509.80	Futaie régulière à affectation unique
1956-1989 ?	Arrêtés ministériels	HAMBACH	509.80	Futaie régulière à affectation unique
1926-1981	Règlement provisoire d'exploitation (non approuvé)	FURSTWALD-LEHWALD	120	Traitement taillis-sous-futaie puis conversion depuis 1946
1982-1990	inconnue	FURSTWALD-LEHWALD	120.69	Conversion en futaie régulière
1983-2006	Arrêté ministériel du 18/01/1984 (appliqué jusqu'en 1990)	MAERZWALD	122.64	Conversion en futaie régulière avec groupe de régénération strict

En 1990, les quatre forêts ont été regroupées en une seule, nommée forêt domaniale de Sarreguemines, avec un document d'aménagement unique.

3.1.2. Dernier aménagement forestier

Le dernier aménagement forestier est celui qui vient d'arriver à échéance. Il est intéressant de comparer ce qui était prévu à l'époque et ce qui a été réalisé. En effet, le gestionnaire suit l'aménagement prévu mais s'adapte néanmoins au mieux à l'évolution des peuplements et des besoins. Des divergences sont donc possibles.

3.1.2.1. Caractéristiques du dernier aménagement forestier

Arrêté ministériel du 08 janvier 1991.

Durée d'application prévue : 15 ans : 1990-2004.

Traitement Méthode	Surface à régénérer	Parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (m ³ / an en volume aménagement*)		
			Régénération	Amélioration + préparation	Total
Futaie régulière par la méthode du groupe de régénération élargi.	141.45	<u>Entièrement</u> : 12a, 13a, 14a, 21p, 24, 28, 36, 39, 61a, 65a, 74, 76a. <u>A entamer</u> : 22, 31, 37, 40, 52, 57, 58.	3 280	2 140	5 420
	141.45		3 280	2 140	5 420

*Le tarif utilisé dans le dernier aménagement est le Schaeffer rapide 12. Le volume commercial était égal au volume aménagement.

La surface totale du groupe régénération est 201.41 ha.

Les parcelles dont la régénération était entamée devaient être terminées durant l'aménagement suivant.

Les récoltes prévues correspondaient à 5.2 m³/ha/an.

Une modification d'aménagement a été faite pour la période 1999-2004. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- les parcelles 15, 29p et 67p sont intégrées dans le groupe de régénération ;
- les parcelles 52 et 57 quittent le groupe de régénération pour le groupe préparation ;
- une partie de la 61a rejoint le groupe d'amélioration A2 et une partie de la 61b passe en régénération ;
- le groupe régénération s'étend sur 191.38 ha mais la surface à régénérer reste à 141.45 ha ;
- les prévisions de récoltes restent inchangées.

3.1.2.2. Application de l'aménagement forestier

Durée de l'application effective : 15 ans.

Des informations ayant été perdues, les volumes récoltés passés ne sont connus de façon complète que pour les années 1991-1992 et 1999 à 2006.

	Volumes récoltés (m ³ /an) sur les périodes 1991-1992 et 1999 à 2006				
	Régénération	Amélioration et préparation	Somme total	Produits accidentels	Total
en volume commercial	1319	3188	4507	644	5151
%	26 %	62 %	88 %	12 %	100 %

Soit 5.0 m³/ha/an.

Rappel : l'aménagement considérait le volume commercial égal au volume aménagement.

La tempête de 1999 a peu touché la forêt. Les principales trouées sont en parcelles 61 et 17 (4260 m³ récoltés sur 2 années sur l'ensemble de la forêt).

Du fait du manque de données sur les volumes passés, ces résultats sont à prendre avec précautions.

Les constats suivants peuvent être établis :

- le volume récolté en régénération (hors produits accidentels) représente moins de la moitié de celui prévu ;
- le volume récolté dans les groupes amélioration et préparation s'élève à une fois et demi celui prévu ;
- le volume total récolté sur la forêt est légèrement inférieur aux prévisions.

Les explications suivantes peuvent être avancées :

- la régénération n'est pas avancée autant que prévu (voir § 3.1.2.3. sur l'état d'avancement de la régénération) ce qui implique un volume en régénération moindre ;
- la dynamisation de la sylviculture a accru les récoltes dans les groupes amélioration et préparation.

Durant la période étudiée, les produits accidentels s'élèvent à 12 %, durant la période précédente (1973-1987), ils étaient de 17 %. Il semble donc qu'ils tournent autour de 14-15 % sur cette forêt.

3.1.2.3. Répartition et avancement des surfaces régénérées par essence

Le suivi de la régénération est important : il s'agit d'éviter que la forêt ne vieillisse petit à petit en veillant à ce que suffisamment de jeunes peuplements prennent le relais, ou inversement.

Parcelles	Surface à régénérer*	Surface régénérée par type de composition							Surface régénérée totale (ha)	Régénération		
		Chêne dominant	Hêtre dominant	Résineux dominants	Mélangé à chêne	Mélangé à hêtre	Mélangé à charme	Chêne et hêtre		Chêne et charme	Naturelle (ha)	Artificielle (ha)
Groupe strict												
12a	8.05									0		
13a	7.15					1.27		5.01		6.28	6.28	
14a	8.16					7.01				7.01	7.01	
15p	16.00		3.93					13.51		17.44	17.44	
21p	9.00	3.00								3.00	3.00	
24	10.93							9.15		9.15	9.15	
28	15.63				12.26					12.26	12.26	
29p	2.50									0		
39	6.75								7.06	7.06	7.06	
65a	2.45							2.53		2.53	1.16	1.37
74	20.45									0		
76a	9.00				5.16				4.78	9.94	5.16	4.78
Groupe élargi												
22	3.00									0		
31	1.00									0		
36	2.00									0		
37	4.00									0		
40	2.00									0		
58	5.00									0		
61p	7.00			5.85						5.85		5.85
67p	1.38									0		
ha	141.45	3.00	3.93	5.85	17.42	8.28	9.15	21.05	11.84	80.52	68.52	12.00
%	/	4	5	7	22	10	11	26	15	100	85	15

* : les surfaces indiquées dans cette colonne sont celles de l'ancien aménagement alors que les autres sont calculées par le SIG. Il y a donc quelques différences entre les deux.

Une parcelle ou partie de parcelle est considérée comme régénérée si les semis sont en nombre suffisant et qu'il ne reste plus de semenciers.

Dans les parcelles et sous-parcelles à terminer entièrement :

- la sous-parcelle 12a n'a pas été entamée ;
- les parcelles 13a, 14a, 15p, 39, 65a et 76a sont terminées ;
- dans la parcelle 21, une zone n'a pas été régénérée pour des raisons paysagères (proximité de l'étang St Vit et d'un camping) ;
- dans les parcelles 24 et 28, il reste un parquet de vieux peuplement ;
- dans la 29p, le relevé de couvert a été fait ainsi qu'une coupe secondaire ;
- dans la parcelle 74, plusieurs coupes secondaires ont été effectuées.

Dans les parcelles ou sous-parcelles à entamer, le capital sur pied a été abaissé localement sauf dans la 22 qui n'est pas entamée. Parcelle 61, une trouée de la tempête de 99 n'est pas reconstituée.

Les raisons de l'inachèvement des régénérations prévues à l'aménagement sont les suivantes : raison paysagère (parcelles 21), manque de suivi dû à la vacance d'un poste, absence de glandées, peuplements insuffisamment mûrs.

3.1.2.4. Conclusion sur l'application de l'aménagement

Durant les années passées analysées, les récoltes en régénération ont été très inférieures aux prévisions et celles en amélioration et préparation supérieures. Au global, les volumes prélevés sur la forêt sont moindre par rapport aux prévisions de l'aménagement. Dans le groupe régénération, à peine plus de la moitié de la surface à régénérer l'a été effectivement.

3.2. Application de l'aménagement dans les domaines non sylvicoles

L'installation et l'entretien d'équipements prévus à l'aménagement ont été réalisés à l'exception de la mise en place d'un sentier botanique.

3.3. Etats des limites et équipements

3.3.1. Limites

Designation	Longueur (km)
Limites matérialisées ou bornées	52,400
Limites naturelles ou assimilées	0
Tronçons litigieux à border, reborder ou matérialiser	7,200
TOTAL	59,600

Des tronçons sont à border ou reborder parcelles 1, 16, 21 et 24. Sous la pression foncière, des bordures de forêt sont empiétées, en particulier dans les parcelles 1, 6 et 21. Sur Hambach, les limites sont assez claires sauf parcelle 68 pour laquelle des bornes sont tombées dans un fossé.

Au sud-ouest de la parcelle 77, les bornes périmétrales sont fausses. Elles incluent à tort plusieurs ares de bois appartenant à la commune de Grundviller (forêt communale de Grundviller). Les peuplements étant les mêmes des deux côtés de la limite, ils ont été traités ensemble par erreur jusqu'à présent.

Un are parcelle 35 et 25 ares parcelle 48 sont cultivés par des agriculteurs. Ces terrains pourront soit faire l'objet d'une concession d'occupation soit être échangés.

3.3.2. Equipements

Les routes n'appartenant pas au Ministère de l'Agriculture sont exclues des chiffres suivants, mêmes si elles traversent la forêt domaniale.

	Longueur totale (km)	Dont routes ouvertes au public (en km)
Routes revêtues	0.440	0.440
Routes empierrées	9.330	0
Routes en terrain naturel	0	0

Longueur totale des routes : 9.770 km
Soit : 0.9 km/100 ha.

Etat du réseau routier : La route forestière de Siltzheim est en mauvais état sur 2 km (massif de Grand Hambach), ainsi que la 1^{ère} transversale sur 300 m sur le Bouchholz. Les autres routes forestières sont dans un état moyen.

Aspect quantitatif : la desserte est à peu près suffisante ainsi que les places de dépôts aux exceptions suivantes :

- en parcelle 6, il n'y a ni accès, ni place de dépôts
- la parcelle 60 est mal desservie.

La Communauté d'Agglomération de Sarreguemines et Confluences (CASC) a transformé les voies communales en terrain naturel et empierrée le long des parcelles 72, 73, 76 et 77 en piste cyclable goudronnée. Des barrières vont être posées à chaque extrémité. Des arrêtés municipaux ont été pris pour en interdire l'accès au plus de 3.5 t à l'exception des grumiers et des véhicules sortant des fonds de coupe sur la commune de Hambach (arrêté municipal n° 18V/2007 du 15/06/07). Sur le ban communal de Grundviller seuls les riverains (donc l'ONF) peuvent circuler avec un véhicule de moins de 3.5 t (arrêté municipal n° 08/2007 du 15/06/07). Une démarche est en cours pour étendre cette autorisation aux exploitants et aux transporteurs de bois afin de permettre la continuité de la gestion forestière.

D'autre part, la commune de Hambach souhaite interdire le passage des poids lourds dans son agglomération ce qui est problématique pour le débardage du massif de Grand Hambach. Actuellement, seuls les riverains ont le droit de passer même si les grumiers sortant de la forêt traversent le village pour rejoindre la nationale.

En bordure des parcelles 28 et 29, une lisière de terrains privés sépare la forêt du chemin d'accès longeant la Nationale 61. Les bois ne pouvant être sortis ni stockés dans cette lisière, ils doivent être ramenés sur la place de dépôt dans la parcelle 28. Une convention pourrait être passée avec les propriétaires pour le passage et les dépôts de bois sur ces terrains. Une autre solution serait le rachat des terrains en lisière.

Voir la carte de la desserte en annexe 12 et l'inventaire routier en annexe 13.

Equipements cynégétiques : échelles d'affût et postes d'agrainage.

Equipements d'accueil du public : barbecue, place de pique-nique aménagée, jeux pour enfants, abris, parcours de santé et sentiers balisés sur la massif du Bouchholz.

Voir la carte des sensibilités paysagères et de l'accueil du public en annexe 11.

Pour mémoire :

Equipements piscicoles : néant.

Equipements pastoraux : néant.

Equipements contre les risques naturels : néant.

Equipements de protection contre les risques d'incendie : néant.

Equipements divers : néant.

Equipements destinés à l'observation ou à la recherche : néant.

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 15 ans, de 2008 à 2022.

4.1. Exposé concis des enjeux de la forêt et des propositions

Enjeux	Propositions
Déséquilibre des classes d'âge avec plus de la moitié des peuplements de plus de 120 ans (43 % en maturation et 14 % mûrs) mais dans lesquels le diamètre d'exploitabilité est rarement atteint, surtout dans les chênes. Fréquentation par le public importante, en particulier sur le Bouchholz et sensibilité paysagère élevée. Les brusques changements d'aspect de la forêt sont donc à éviter.	Renouvellement progressif des peuplements en limitant au minimum les sacrifices d'exploitabilité. Pas de mise en régénération sur le Bouchholz.
Empiètement des limites en bordure des zones urbaines ; quelques dépôts d'ordures.	Surveillance renforcée des limites, enlèvement des dépôts d'ordures.
Réglementation contraignante de la circulation des poids lourds sur certaines communes. Sortie sur la RN 61 depuis la tranchée des Dames bientôt interdite.	Problématique hors cadre de l'aménagement mais ayant un impact sur la vidange et le transport des bois. Sensibilisation de la sous-préfecture à faire pour que l'exploitation forestière soit mieux prise en compte dans l'aménagement du territoire.

4.2. Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

Etant donnée la forte fréquentation de la forêt par le public et la sensibilité paysagère souvent élevée, la FD Sarreguemines fera l'objet d'une série unique dont l'objectif sera la production de bois associée à l'accueil du public et la protection des milieux et des paysages.

Les parcelles 15p, 20 et 23p, équipées pour l'accueil du public avec un parking, une place de jeux et de pique-nique, un parcours de santé et des sentiers, formeront un site d'accueil du public d'une surface de 18.03 ha.

Voir la carte d'aménagement en annexe 16.

4.3. Décisions fondamentales relatives à la série unique

4.3.1. Modes de traitement

Hors Bouchholz (parcelles 24 à 77 ; 744.82 ha), la forêt sera traitée en futaie régulière et en conversion en futaie régulière, la conversion étant en cours dans certaines parcelles et achevée dans d'autres.

Sur le Bouchholz (parcelles 1 à 23 ; 301.03 ha), la forêt est très fréquentée par le public et la sensibilité paysagère est moyenne à forte. Pour ces raisons, il est souhaitable de ne pas modifier le paysage de manière brutale (par des coupes de régénération en particulier). C'est pourquoi les parcelles 1 à 23 seront traitées en conversion en futaie irrégulière.

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.3.2.1. Essences objectifs

Pour une station ou un groupe stationnel, il est fréquent que plusieurs essences puissent convenir. Il est utile, parmi toutes celles-ci, de déterminer celle que l'on souhaite favoriser : on l'appelle alors "essence objectif". Ceci ne veut pas dire que l'on compte éliminer les autres, mais simplement que l'on va veiller plus particulièrement sur son bon développement

Essences principales objectifs	Essences secondaires associées	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Age limite acceptable	Parcelles concernées
		ha	%	Age	Diamètre (cm)		
Chêne sessile	Chêne pédonculé, hêtre, pin sylvestre, alisier torminal, charme	847.99	82	180	70	240	6, 12p, 13p, 14p, 29, 30, 32, 35p, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 48, 59, 60, 61p, 62, 65p, 71, 72, 74, 75, 76, 77
					65 (1)		18p, 52p, 67p
					(2)		1, 2, 4, 5, 7, 10, 11p, 15p, 16, 17, 19, 20, 21, 22p, 23, 24, 25, 26, 27, 28p, 33, 34, 37, 38, 41, 42, 50, 51, 53p, 54, 55, 56, 58, 63p, 64, 68, 70, 73
Chêne sessile dans les îlots de vieillissement		6.56		280	100		22p, 24p, 37p, 38p, 58p
Chêne pédonculé	Chêne sessile, pin sylvestre, frêne, charme	47.90	4	120	70	180	47
					65 (1)		8, 9, 66, 69
Hêtre	Chêne sessile, alisier torminal, charme	114.38	11	100	60	130	11p, 12p, 13p, 14p, 15p, 18p, 22p, 28p, 31, 35p, 36, 49, 52p, 53p, 57, 63p, 67p
				150	90		36p, 52p
Hêtre dans les îlots de vieillissement		2.00		150	90		36p, 52p
Pin sylvestre	Chênes sessile et pédonculé	27.02	3	130	55	180	3, 61p, 65p
<i>Total</i>		<i>1045.85</i>	<i>100</i>				

(1) : sur stations II.1, II.2 non carbonatée et IV.

(2) : parcelles sur lesquelles il y a deux diamètres objectif différents (65 et 70 cm) du fait des stations.

Voir la carte des stations en annexe 4 pour la répartition spatiale des diamètres objectif sur ces parcelles.

Le diamètre d'exploitabilité est défini pour les tiges de qualité moyenne C. Les arbres de plus belle qualité pourront être récoltés plus gros et ceux de qualité moindre à un diamètre inférieur.

Voir la carte des essences objectif en annexe 14.

4.3.2.2. Evolution souhaitée de la composition de la série

Les coupes (en dosant les essences), les plantations, les travaux dans les jeunes peuplements, font évoluer progressivement la composition globale. Le tableau suivant est indicatif : il traduit simplement l'évolution souhaitée.

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée et boisable)		
	Actuelle	à l'issue de l'aménagement	à long terme
Chênes	53	56	67
Hêtre	23	21	19
Charme	13	12	8
Frêne	2	2	1
Feuillus précieux (alisier torminal, érable champêtre, merisier)	2	2	3
Feuillus divers (bouleau, robinier, peuplier)	2	2	1
Résineux (pin sylvestre, épicéa)	4	4	1
Vides boisables	1	1	0
	100	100	100

La répartition des essences à long terme est déterminée à partir de la surface par essences-objectif et des essences d'accompagnement.

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération hors Bouchholz

L'effort de régénération correspond à la surface de vieux peuplements qu'il faut renouveler (par plantation ou par "régénération naturelle"). Cela dépend de deux facteurs essentiels : d'une part l'état actuel des peuplements (âge, état sanitaire, aptitude éventuelle à bien fructifier etc.), d'autre part l'état général de la forêt. Ce dernier point est relativement simple : il s'agit de doser la surface à régénérer de façon à favoriser un bon équilibre des âges dans la forêt. Cela passe toutefois par quelques calculs, qui sont détaillés en annexe 15.

L'effort de régénération est calculé sur les parcelles 24 à 77 traitées en futaie régulière ou en conversion en futaie régulière. Le Bouchholz qui est traité en conversion en futaie irrégulière n'est pas concerné.

Surface à régénérer d'équilibre (Se) :

$$Se = (605.74 / 180 + 4.56 / 280 + 30.95 / 120 + 86.40 / 100 + 2 / 150 + 15.17 / 130) \times 15 = \mathbf{69.50 \text{ ha}}$$

Surface maximale théorique à régénérer (Sm) = **114.61 ha**, contrainte la plus forte sur 60 ans.

Surface minimale disponible (Sd) = **92.54 ha**, contrainte la plus forte sur 90 ans.

La contrainte la plus forte est sur la durée de survie. C'est Sm qui sert de référence.

Surface retenue : **Sr = 97.81 ha**

La surface retenue est un peu plus faible que Sm pour les raisons suivantes :

- La durée de survie retenue est celle des gros bois or de nombreux peuplements sont composés de gros bois et de bois moyens (famille maturation) avec une durée de survie plus élevée pour ces derniers. De ce fait, si les premiers sont récoltés, le reste du peuplement peut rester en place et grossir encore sans se déprécier. Cependant, les gros bois de qualité devront être conservés afin qu'ils participent à l'ensemencement des parcelles (à qualité égale, et en l'absence de certitude sur les âges, les gros bois bénéficient, en futaie régulière, d'une présomption de dominance par rapport aux bois moyens).
- Les peuplements sont souvent composés d'arbres de diamètres variables (bois moyens à très gros bois). Leur mise en régénération entraînerait des sacrifices d'exploitabilité.

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles)

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Caractéristiques
Régénération R	25r, 28r, 29, 30r, 31r, 33r, 35r, 36r, 37r, 38r, 41r, 45r, 48, 52r, 54r, 58r, 61r, 63r, 67r, 74r	134.40	
Amélioration à rotation 8 ans A8	25a, 26, 27, 30a, 32, 33a, 34, 35a, 40, 42, 43, 44, 45a, 46, 47, 50, 51, 52a, 53, 54a, 56, 57, 58a, 60, 61a, 62, 63a, 64, 66, 67a, 68, 69, 73, 77	391.83	Surface terrière moyenne dans le groupe : 21.9 m ² /ha
Amélioration à rotation 6 ans A6	49, 55, 61a, 70, 71, 72a, 74a, 76a	96.61	Surface terrière moyenne dans le groupe : 15.5 m ² /ha
Jeunesse J	24j, 28j, 31j, 39, 41j, 59, 61j, 65j, 72j, 75, 76j	115.42	
Irrégulier I	Sous-groupe de peuplements précomptables : 1i, 2, 3i, 4i, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13i, 14i, 15i, 16, 17, 18, 19, 20, 21i, 23	242.48	Surface terrière moyenne dans le groupe : 22.9 m ² /ha
	Sous-groupe de jeunes peuplements : 1j, 3j, 4j, 8, 9j, 13j, 14j, 15j, 21j	56.55	
Îlots de vieillissement V	22v, 24v, 36v, 37v, 38v, 52v, 58v	8.56	
Total		1045.85	

NB : Les îlots de vieillissement sont des zones dans lesquelles le diamètre d'exploitabilité est augmenté. Ils font l'objet d'interventions sylvicoles. Etant donnée la forte fréquentation de la forêt par le public, on ne mettra pas en place d'îlots de sénescence (zones où les arbres sont laissés sans intervention jusqu'à leur mort). La localisation des îlots de vieillissement sur la carte d'aménagement est indicative. Ils seront mis en place dans des parquets contenant des arbres de valeur et à durée de survie élevée.

Les indices donnés aux sous-parcelles correspondent à leur classement. (voir paragraphe 0.4)

Voir la carte d'aménagement en annexe 16 et la surface par groupe et par parcelle en annexe 18.

4.3.5. Effort de régénération en fonction des unités de gestion classées dans le groupe de régénération

	Groupe de régénération						Essence objectif
	Parcelles ou sous parcelles	Surface (ha)	Surface déjà régénérée *	Surface à régénérer pendant l'aménagement (ha)	Surplus de surface (ha)	Motif majeur ayant déterminé le classement	
Régénération déjà entamée et à terminer	28r	2.75	0	2.75	0	Régénération déjà bien avancée ou en cours	Hêtre
	29	10.01	0	10.01	0		Chêne
	58r	4.30	0	4.30	0	Trouée tempête 1999 Régénération déjà bien avancée	Chêne
	61r	3.87	0	3.87	0		Chêne
	67r	3.75	0	3.75	0		Hêtre
74r	19.63	0	19.63	0	Chêne		
Régénération à poursuivre sans finir	31r	8.75	0	7.50	1.25	Régénération à poursuivre	Hêtre
	36r	8.51	0	3.00	5.51		Hêtre
	37r	7.14	0	4.00	3.14		Chêne
Régénération à entamer et terminer	25r	1.68	0	1.68	0	Plantation de peupliers	Chêne
	30r	5.49	0	5.49	0		Chêne
	63r	1.33	0	1.33	0	Peuplements mûrs	Hêtre
Régénération à entamer	33r	6.91	0	3.50	3.44	Peuplements mûrs avec parfois des problèmes sanitaires	Chêne
	35r	4.7	0	2.00	2.37		Hêtre
	38r	6.45	0	3.00	3.45		Chêne
	41r	8.97	0	4.00	4.97		Chêne
	45r	3.6	0	1.50	1.51		Chêne
	48	15.34	0.25	8.00	7.09		Chêne
	52r	9.17	0	7.00	2.17		Hêtre
	54r	2.94	0	1.50	1.44		Chêne
Total	134.40	0.25	97.81	36.34			

(*) ou à maintenir en l'état

Rappel : les îlots de vieillissement font l'objet d'un classement à part.

Dans les parcelles où la régénération n'est pas à terminer, la surface régénérée sera parfois diffuse.

4.3.6. Méthode de suivi sur le Bouchholz

La sylviculture appliquée sur le Bouchholz ayant pour but de passer au traitement irrégulier, il est important de suivre l'évolution des peuplements sur ce massif. Un inventaire statistique sur placettes permanentes sera effectué à mi-aménagement, en 2015. Les résultats permettront de comparer le capital (en surface terrière), la structure (proportions en surface terrière de petits bois / bois moyens / gros bois), le nombre de perches et petits bois d'avenir ainsi que les semis avec l'état initial de 2007. L'installation de ce réseau de placettes permanentes pourra être couplée à celle prévue dans la forêt communale de Sarreguemines voisine.

Capital et structure (sur le Bouchholz) :

Catégorie de bois	Actuels		A long terme		
	% G	G (m ² /ha)	% G	G (m ² /ha) dans le chêne et le pin sylvestre	G (m ² /ha) dans le hêtre
Petits bois (PB)	22	5	15	2-2.5	2-2.5
Bois moyens (BM)	48	11	35	4.5-6	5.5-6.5
Gros bois (GB)	26	6	30	4-5	4.5-5.5
Très gros bois (TGB)	4	1	20	2.5-3.5	3-3.5
Total Précomptable	100	23	100	13-17	15-18

Remarque : petits bois : classes de diamètre 20 et 25, bois moyens : classes 30 à 45, gros bois : classes 50 à 65, très gros bois : classes 70 et +.

Les données actuelles sont fournies pour les peuplements en croissance, en maturation, mûrs et irréguliers avec une erreur relative de 4 % sur la surface terrière (G).

Afin de permettre l'apparition de semis, la surface terrière du sous-étage ne doit pas dépasser 2 m²/ha.

Perches et petits bois d'avenir :

L'objectif à terme est d'avoir au moins 28 tiges / ha de perches et petits bois d'avenir soit 2 ou plus dans un rayon de 15 m.

Actuellement, dans les peuplements précomptables, 76 % des placettes atteignent cette densité, le plus souvent en hêtres ou en chênes. Notons que près de la moitié des peuplements sont en croissance et atteignent donc systématiquement cette densité. Dans les peuplements plus âgés, 56 % des placettes atteignent ce chiffre.

Régénération :

Actuellement, 29 % du Bouchholz est en jeunes peuplements (semis à bas perchis). Dans les peuplements précomptables, un quart de la surface présente de la régénération de façon notable (recouvrement supérieur à 5/10^e et hauteur supérieure à 50 cm). La surface terrière y est en moyenne de 21 m²/ha mais s'élève parfois à 26 m²/ha. A terme (au-delà de 15 ans), l'objectif est d'avoir un quart de la surface avec de la régénération au sol et des peuplements irréguliers au-dessus.

Les parcelles en jeunesse pourront être exclues de l'inventaire par placettes permanentes car les résultats n'y seront pas pertinents à mi-aménagement.

Document ONE

5. Programme d'actions

5.1. Dispositions concernant le foncier

Travaux de bornage : recherche et redressement de bornes, implantation de bornes manquantes (parcelles 24, 68), clarification de limites avec les riverains sur le Bouchholz. Coût estimé sur 15 ans : 25 000 €.

Surveillance régulière de l'état des limites.

Régularisation des terrains cultivés parcelles 35 et 48 par l'établissement de concessions ou par échange.

Etablissement d'une convention de passage et de dépôts de bois dans la lisière p. 28-29 ou achat de ces terrains pour faciliter le débardage de la parcelle 29.

5.2. Programme d'actions relatif à la série unique

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

5.2.1.1. Programme d'assiette des coupes

Toutes les coupes sont assises par contenance, avec possibilité volume indicative (VPR¹). Les tarifs utilisés s'échelonnent du SR 12 sur mauvaises stations (II.1 et II.2) au SR 15 sur les meilleurs sols (stations VII). Ce tarif donne le volume aménagement. Le volume commercial est égal à 92 % du volume aménagement. Les volumes indiqués aux titres 5 et 6 sont des volumes aménagement.

Accroissement courant estimé sur la forêt : 4,5 m³/a/an.

a) Coupes de régénération : aperiodiques avec suivi des surfaces régénérées :

Pour les parcelles à essence objectif hêtre, un ordre de passage indicatif est indiqué ci-dessous :

Coupes de régénération progressives, répartition des unités de gestion			
Période quinquennale	Coupe d'ensemencement indicative	Coupes secondaires indicatives	Coupe définitive
2008-2012	31r, 35r, 52r, 63r	31r, 35r, 36r, 52r, 63r, 67r	28r
2013-2017		31r, 35r, 36r, 52r, 63r, 67r	67r
2018-2022		31r, 35r, 36r, 52r, 63r	31rp, 35rp, 36rp, 52rp, 63r

L'ensemble de la parcelle passe en coupe à chaque passage.

Dans les parcelles à objectif chêne, les coupes d'ensemencement seront réalisées sur semis acquis ou sur glandées, conformément au guide de sylviculture des chênaies continentales (pages 118 et suivantes). Les coupes suivantes respecteront les principes de ce guide. Les parcelles concernées sont les suivantes : 29, 30r, 33r, 37r, 38r, 41r, 45r, 48, 54r, 58r, 74r.

¹ volume présumé réalisable

A titre indicatif, un ordre de passage quinquennal est proposé :

Coupes de régénération progressives, répartition des unités de gestion			
Période quinquennale	Coupe d'ensemencement	Coupes secondaires	Coupe définitive
2008-2012	38r, 41r, 45r	29,58r	
2013-2017	30r, 33r, 48, 54r	37r, 38r, 41r, 45r	29, 58r
2018-2022		30r, 33r, 37r, 38r, 41r, 45r, 48r, 54r	30r, 74r

Ce sont généralement des parties de parcelles qui passent en coupe en fonction des semenciers (état sanitaire, diamètre...) et de l'apparition des semis et non les unités de gestion complètes.

La parcelle 25r fera l'objet d'une coupe rase des peupliers préservant le sous-étage puis d'une plantation. (cf. § 5.2.2.)

La parcelle 61r est une trouée non reconstituée résultant de la tempête de 1999. Elle ne porte plus de bois à récolter.

Dans la parcelle 37, on commencera la régénération dans la partie haute (vers la parcelle 36).

Les îlots de vieillissement des parcelles 36v, 37v et 38v passeront en coupe en même temps que la partie en régénération ou une fois sur 2. Dans ces îlots, les prélèvements seront de l'ordre de 7 m³/an.

Voir les règles de culture au § 5.2.1.2. a) ci-après.

La possibilité régénération est estimée à 1772 m³/an auxquels s'ajoutent 7 m³/an dans les sous-parcelles en vieillissement 36v, 37v et 38v soit un total de **1779 m³/an**. Ce volume inclut les produits accidentels.

Voir le calcul de la possibilité en annexe 17 et les résultats des comptage des parcelles 25r, 58r et 74r en annexe 20.

b) Coupes périodiques : programme d'assiette des coupes

VPR : volume présumé réalisable ; GPR : surface terrière présumé réalisable.

Année	Parcelle	Groupe	Surface de la coupe	Type de coupe	VPR (m ³)	GPR (m ²)	Références pour les règles de culture au § 5.2.1.2.
2008	2	I7	7,05	IBO	2073	158	c)
	11	I7	16,05	IBO			c)
	12	I7	13,72	IBI			c)
	52ap	A8	1	AO			b1), b2)
	52v	V	1	AO			(1)
	57	A8	17,13	AO			b2)
	69	A8	7,85	AO			b1)
2009	9ip	I7	1,50	IBI	2874	229	c)
	21i	I7	6,31	IBO			c)
	22i	I7	12,71	IBO			c)
	22v	V	2	AO			(1)
	26	A8	9,74	AO			b1)
	27	A8	10,33	AO			b1)
	49	A6	19,63	AI			b4)
	51	A8	16,45	AO			b1)
	52ap	A8	10,39	AO			b1), b2)
	64	A8	10,43	AO			b1)
	71	A6	21,21	AI			b3)

Année	Parcelle	Groupe	Surface de la coupe	Type de coupe	VPR (m ³)	GPR (m ²)	Références pour les règles de culture au § 5.2.1.2.
2010	19	I7	12,38	IBO	2589	203	c)
	20	I7	9,64	IBO			c)
	42	A8	10,46	AO			b1)
	43	A8	8,15	AO			b1)
	58a	A8	3,42	AO			b1)
	58v	V	2,14	AO			(1)
	60	A8	19,39	AO			b1)
	63a	A8	11,89	AO			b1)
	70	A6	23,11	AI			b3)
74a	A6	1,42	AI	b3)			
2011	5	I7	12,28	IBI	2990	227	c)
	18	I7	11,85	IBO			c)
	32	A8	10,75	AO			b1)
	33a	A8	6,25	AO			b1)
	34	A8	8,84	AO			b1)
	50	A8	10,01	AO			b1)
	66	A8	10,06	AO			b1)
	68	A8	13,25	AO			b1)
	73	A8	23,48	AO			b1)
2012	1i	I7	8,72	IBI	3444	267	c)
	6	I7	13,56	IBI			c)
	17	I7	22,07	IBO			c)
	44	A8	9,12	AO			b1)
	45a	A8	5,58	AO			b1)
	46	A8	13,02	AO			b1)
	53	A8	17,67	AO			b1), b2)
	55	A6	18,25	AI			b3)
	67a	A8	13,99	AO			b1)
2013	3i	I7	4,43	IBI	2939	226	c)
	4i	I7	10,55	IBI			c)
	10	I7	10,1	IBI			c)
	13i	I7	12,3	IBI			c)
	15i	I7	5,85	IBO			c)
	24v	V	1,12	AO			(1)
	25a	A8	9,18	AO			b1)
	30a	A8	7,55	AO			b1)
	61a	A8	4,41	AO			b1), b5)
	62	A8	24,22	AO			b1)
	65a	A6	5,58	AI			b5)
76a	A6	3,42	AI	b3)			
2014	7	I7	12,03	IBO	2496	190	c)
	14i	I7	13,04	IBI			c)
	23	I7	8,54	IBI			c)
	40	A8	7,58	AO			b1)
	47	A8	13,04	AO			b1)
	56	A8	17,46	AO			b1)
	77	A8	10,69	AO			b1)

Année	Parcelle	Groupe	Surface de la coupe	Type de coupe	VPR (m ³)	GPR (m ²)	Références pour les règles de culture au § 5.2.1.2.
2015	2	I7	7,05	IBO	2945	235	c)
	11	I7	16,05	IBO			c)
	12	I7	13,72	IBI			c)
	16	I7	11,79	IBI			c)
	35a	A8	6,27	AO			b1)
	49	A6	19,63	AI			B4)
	54a	A8	12,5	AO			b1)
	71	A6	21,21	AI			b3)
	72a	A6	1,06	AI			b3)
2016	9i	I7	7,51	IBI	2357	185	c)
	21i	I7	6,31	IBO			c)
	22i	I7	12,71	IBO			c)
	22v	V	2	AO			(1)
	52a	A8	11,39	AO			b1), b2)
	52v	V	1	AO			(1)
	57	A8	17,13	AO			b2)
	69	A8	7,85	AO			b1)
	70	A6	23,11	AI			b3)
74a	A6	1,42	AI	b3)			
2017	19	I7	12,28	IBO	2284	179	c)
	20	I7	9,64	IBO			c)
	26	A8	9,74	AO			b1)
	27	A8	10,33	AO			b1)
	51	A8	16,45	AO			b1)
	55	A6	18,25	AI			b3)
	64	A8	10,43	AO			b1)
2018	5	I7	12,28	IBI	2551	194	c)
	18	I7	11,85	IBO			c)
	42	A8	10,46	AO			b1)
	43	A8	8,15	AO			b1)
	50	A8	10,01	AO			b1)
	58a	A8	3,42	AO			b1)
	58v	V	2,14	AO			(1)
	60	A8	19,39	AO			b1)
63a	A8	11,89	AO	b1)			
2019	1i	I7	8,72	IBI	2951	226	c)
	3i	I7	4,43	IBI			c)
	4i	I7	10,55	IBI			c)
	6	I7	13,56	IBI			c)
	32	A8	10,75	AO			b1)
	33a	A8	6,25	AO			b1)
	34	A8	8,84	AO			b1)
	66	A8	10,06	AO			b1)
	73	A8	23,46	AO			b1)
76a	A6	3,42	AI	b3)			

Année	Parcelle	Groupe	Surface de la coupe	Type de coupe	VPR (m ³)	GPR (m ²)	Références pour les règles de culture au § 5.2.1.2.
2020	10	I7	10,1	IBI	3111	238	c)
	15i	I7	5,85	IBO			c)
	17	I7	22,07	IBO			c)
	23	I7	8,54	IBI			c)
	44	A8	9,12	AO			b1)
	45a	A8	5,58	AO			b1)
	53	A8	17,67	AO			b1), b2)
	61a	A8	4,41	AO			b1), b5)
	65a	A6	5,58	AI			b5)
	68	A8	13,55	AO			b1)
2021	7	I7	12,03	IBO	3291	262	c)
	13i	I7	12,3	IBI			c)
	14i	I7	13,04	IBI			c)
	16	I7	11,79	IBI			c)
	24v	V	1,12	AO			(1)
	25a	A8	9,18	AO			b1)
	30a	A8	7,55	AO			b1)
	49	A6	19,63	AI			b4)
	67a	A8	13,9	AO			b1)
	71	A6	21,71	AI			b3)
	72a	A6	1,06	AI			b3)
2022	2	I7	7,05	IBO	3024	237	c)
	11	I7	16,05	IBO			c)
	12	I7	13,72	IBI			c)
	46	A8	13,02	AO			b1)
	47	A8	13,04	AO			b1)
	62	A8	24,22	AO			b1)
	70	A6	23,11	AI			b3)
	74a	A6	1,42	AI			b3)
Total					41 919 m ³	7 256 m ²	
Moyenne annuelle					2 795 m ³ /an	217 m ² /an	

Etat d'assiette indicatif pour 2023 et 2024 :

Année	Parcelle	Groupe	Surface (ha)	Type de coupe	VPR (m ³)	GPR (m ²)	Références pour les règles de culture au § 5.2.1.2.
2023	9i	I7	7,51	IBI	2380	186	c)
	21i	I7	6,31	IBO			c)
	22i	I7	12,71	IBO			c)
	22v	V	2	AO			(1)
	35a	A8	6,27	AO			b1)
	40	A8	7,58	AO			b1)
	55	A6	18,25	AI			b3)
	56	A8	17,46	AO			b1)
	77	A8	10,69	AO			b1)

Année	Parcelle	Groupe	Surface (ha)	Type de	VPR (m ³)	GPR (m ²)	Références pour les
-------	----------	--------	--------------	---------	-----------------------	-----------------------	---------------------

				coupe			règles de culture au § 5.2.1.2.
2024	19	I7	12,38	IBO	2083	158	c)
	20	I7	9,64	IBO			c)
	52a	A8	11,39	AO			b1), b2)
	52v	V	1	AO			(1)
	54a	A8	12,5	AO			b1)
	57	A8	17,13	AO			b2)
	69	A8	7,85	AO			b1)

Voir la carte des éléments naturels et des contraintes réglementaires en annexe 5 avant chaque coupe.

Voir annexe 19 le programme d'assiette des coupes avec les codes coupes et peuplements.

La rotation, dans le groupe irrégulier, est de 7 ans.

Afin d'équilibrer les volumes annuels par triage et pour faciliter les exploitations, les rotations ne sont pas toujours appliquées de façon stricte.

Dans le groupe A6, le prélèvement moyen est de 15 m³/ha/passage soit 1.4 m²/ha/passage. Certaines parcelles de ce groupe étant jeunes, entre le haut-perchis et la croissance, les volumes à récolter sont faibles.

Dans le groupe A8, le prélèvement moyen est de 25 m³/ha/passage soit 1.9 m²/ha/passage.

Dans le groupe irrégulier, le prélèvement moyen est de 38 m³/ha/passage soit 2.9 m²/ha/passage. Dans ce groupe, le capital sur pied est abaissé afin de permettre à terme le renouvellement en continu dans les peuplements.

Dans les îlots de vieillissement, le prélèvement moyen est de 24 m³/ha/passage soit 1.7 m²/ha/passage.

Ces prélèvements par passage sont des moyennes. Le capital étant variable suivant les parcelles, les prélèvements devront être adaptés en conséquence.

On veillera à ne pas couper plus de 20 % du capital sur pied par passage.

Les parcelles prévues aux états d'assiette 2000, 2001 et 2002 dans l'ancien aménagement, et reportées suite à la tempête de 1999, sont toutes passées en coupe avant 2007 sauf celles dont le peuplement est encore trop jeune (parcelles 8, 21p, 75).

Voir les règles de culture au § 5.2.1.2. ci-dessous.

Synthèse : possibilité régénération : 1779 m³/an, produits accidentels et prélèvements dans les îlots de vieillissement 36v, 37v et 38v inclus ;

Volume présumé réalisable dans les groupes amélioration et irrégulier : 2795 m³/an ;

Proportion de produits accidentels hors régénération : estimée à 18 % des récoltes faites en coupes réglées au regard des récoltes passées, soit 503 m³/an ;

Estimation des récoltes moyennes annuelles sur la forêt : 5 077 m³/an (volume aménagement).

5.2.1.2. Règles de culture

Se référer aux guides de sylviculture régionaux : guide de sylviculture 'le hêtre en Lorraine', guide de sylviculture des chênaies continentales (à paraître), guide de sylviculture du pin sylvestre en Lorraine.

Du fait du morcellement de la forêt, les lisières en bordure de terrains privés sont nombreuses. Le recours au câblage est donc souvent nécessaire.

Prélever les tiges de taillis et du sous-étage qui concurrencent le houppier des arbres de qualité.

(1) : Les consignes de martelage dans les îlots de vieillissement sont les mêmes que dans le groupe A8 (parcelles 24v, 52v, 58v) et irrégulier (22v) avec un diamètre d'exploitabilité plus élevé : 100 cm pour le chêne et 90 cm pour le hêtre.

a) Règles particulières de culture dans le groupe régénération

- Dans les parcelles où la régénération n'est pas à terminer (31r, 33r, 35r, 36r, 37r, 38r, 41r, 45r, 48, 52r, 54r), la surface régénérée pourra être diffuse pour le hêtre mais sera par parquets pour le chêne.
- Avant la coupe d'ensemencement, dans les parcelles avec taillis, on abaissera ce dernier, sans le supprimer totalement, à 1.5 à 2 m²/ha en éliminant les tiges qui entrent dans le houppier des futurs semenciers.
- La surface terrière des précomptables sera abaissée à ce que préconise le guide de sylviculture, de façon non homogène. Les semenciers ayant atteint le diamètre d'exploitabilité seront mis en lumière.
- Un contrôle de l'avancement des coupes, ainsi que de l'état sanitaire des parcelles à vieux bois, sera effectué à mi-aménagement (2015).
- a1) Parcelles à essence objectif chêne sessile dans lesquelles cette essence est dominante (30r, 37r, 38r, 41r, 45r, 48, 74r) :
 - Les coupes peuvent être réalisées par parquets dans les parcelles où la régénération n'est pas à terminer sur la durée de l'aménagement et en cas de risque de remontée de la nappe.
 - La coupe d'ensemencement a lieu l'année après la glandée. Elle abaisse la surface terrière à 15 m²/ha ou moins (20 m²/ha dans les parcelles à capital initial de 30 m²/ha). Elle prélève les hêtres et les chênes pédonculés ainsi que les arbres de mauvaise qualité et les gros charmes.
 - Dans les parcelles pratiquement pures en chêne, conserver quelques semenciers d'essences diverses.
 - 1^{ère} coupe secondaire environ 4 ans après, enlevant les semenciers sur semis de 10 à 30 cm de hauteur.
 - 2^e secondaire éventuellement 4 ans plus tard.
 - Coupe définitive sur semis de 80 cm de haut maximum.
- a2) Parcelles à essence objectif chêne sessile mais où le hêtre est bien présent (29, 33r, 54r, 58r) :
 - Le chêne sessile est l'essence objectif à long terme sur ces parcelles mais le hêtre étant bien présent, il sera majoritaire parmi les semis. Les interventions seront effectuées en faveur du chêne dans les parquets où sa régénération est possible. Cette essence sera alors favorisée autant que possible.
- a3) Parcelles à essence objectif hêtre (31, 35r, 36r, 52r, 63r, 67r) :
 - Coupe d'ensemencement : coupe de la souille, récolte des hêtres chancreux ou à fibres torsées et d'une partie du sous-étage (mais pas de sa totalité) ; dans les parcelles où le peuplement est dense, des hêtres de l'étage dominant pourront être coupés en faveur de semenciers de belle qualité et bien conformés. La surface terrière après la coupe d'ensemencement devrait être de 16 à 20 m²/ha.
 - Les préexistants bien conformés seront conservés, en revanche les brins chancreux seront éliminés.
 - Les coupes secondaires prélèveront les plus gros arbres de qualité risquant de se déprécier.
 - Des arbres à vocation d'éducateurs pourront être conservés au-dessus des semis. La surface sera alors considérée comme étant régénérée.
- a4) Parcelles où l'impact paysager est important :

- Tenir compte de l'impact paysager des coupes de régénération, dans les parcelles 36r, 37r, 38r et 41r en particulier. Pour cela, on pourra régénérer plus vite certains parquets et plus lentement d'autres.
- Conserver le sous-étage par endroit pour ralentir la régénération.
- Se concentrer sur les parquets favorables à la régénération dans la limite de la surface à régénérer.
- Dans les parcelles 36r et 37r, on pourra conserver quelques très gros bois de hêtre pour protéger les jeunes bois et éventuellement rajeunir le peuplement en conservant les bois moyens.
- Ces deux parcelles passeront en coupe la même année, si l'apparition des semis le permet. La lisière le long de la route sera irrégularisée. Les cépées seront éclaircies et les gros charmes coupés.
- Si le besoin s'en fait sentir, une communication pourra être faite envers le grand public et les habitants de Woustviller, par exemple avec un article de presse.

b) Règles particulières de culture dans les groupes améliorations

- b1) Groupe A8 à essence objectif chêne (25a, 26, 27, 30a, 32, 33a, 34, 35a, 40, 42, 43, 44, 45a, 46, 47, 50, 51, 52ap, 53p, 54a, 56, 58a, 60, 61ap, 62, 63a, 64, 66, 67a, 68, 69, 73, 77)
 - Couper de préférence les hêtres pour faciliter le renouvellement en chêne lors des aménagements ultérieurs. Il ne s'agit pas d'éradiquer le hêtre dans ces parcelles mais de réduire sa proportion.
 - Le sous-étage sera ramené progressivement à 5 m²/ha au plus dans les peuplements où il dépasse ce chiffre. Ceci sera à faire dans les 5 premières années de l'aménagement pour qu'en cas de mise en régénération dans l'aménagement suivant, le couvert se soit alors refermé et que le sol soit propre.
 - Les chênes ayant atteint le diamètre d'exploitabilité pourront être récoltés mais on conservera les plus belles tiges pour ne pas entamer le potentiel génétique de grande valeur. Un capital de qualité suffisant sera conservé sur pied.
 - Lorsque la surface terrière de la parcelle est supérieure ou égale à 25 m²/ha, on appliquera plutôt le référentiel cernes fins du guide de sylviculture des chênaies continentales. Dans le cas contraire, on se référera à l'itinéraire à cernes larges.
 - Dans les parcelles à essence objectif chêne pédonculé, on se rapprochera de l'itinéraire à cernes larges.
- b2) Groupe A8 à essence objectif hêtre (52ap, 53p, 57) :
 - Eliminer les tiges chancreuses ou à fibres torses ainsi que les arbres de qualité risquant de se déprécier.
- b3) Groupe A6 à objectif chêne (55, 70, 71, 72a, 74a, 76a) :
 - Désigner les arbres d'avenir.
 - Eclaircir au profit des plus beaux chênes et de feuillus précieux de qualité.
 - Maîtriser le hêtre.
- b4) Groupe A6 à objectif hêtre (parcelle 49) : itinéraire d'éclaircie en plein adapté à l'état des peuplements du guide de sylviculture du hêtre en Lorraine.
 - Désigner les arbres objectif quand la hauteur élaguée est de 25 % de la hauteur finale du peuplement en hêtre.
 - Désigner une soixantaine de tiges à l'hectare.
 - Détourner les arbres désignés en maintenant leurs houppiers en croissance libre, améliorer le peuplement intermédiaire, préserver le sous-étage tout en supprimant les brins qui entrent dans le houppier des tiges de l'étage dominant.
- b5) Groupe A6 et A8 à essence objectif pin sylvestre (61ap, 65a) :

- Libérer de la concurrence les houppiers des plus belles tiges.
- Favoriser le mélange.

c) Règles particulières de culture dans le groupe irrégulier (1 à 23) :

- Améliorer la qualité présente en récoltant en priorité :
 - les arbres de qualité risquant de se déprécier d'ici le prochaine passage en coupe,
 - les gros arbres de faible qualité qui ne gagne rien à rester.
- Veiller annuellement à l'état sanitaire des arbres sur le site d'accueil du public et régulièrement ailleurs, en particulier le long des chemins et des sentiers.
- Ne pas faire de sacrifices d'exploitabilité en faveur de semis ou de perches.
- Dans les peuplements de pin sylvestre (3i, 4i, 9i), dégager le houppier des plus belles tiges.
- Dans les peuplements en croissance ou en haut perchis (1i, 3i, 4i, 5, 6, 9i, 10, 12p, 13i, 14i, 15ip, 16et 23), la gestion se rapproche de celle en traitement régulier : travailler au profit des plus belles tiges, favoriser le mélange d'essences. Lorsque le capital sur pied est élevé (supérieur à 25 m²/ha), on l'abaissera un peu (parcelles 3i, 4i, 9i, 10 et 13i).

5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux

Voir le guide de sylviculture du pin sylvestre en région Lorraine, 'le hêtre en Lorraine' et le guide des sylvicultures des chênaies continentales (à paraître).

Travaux sylvicoles de régénération :

Descriptif	Parcelles	Surface totale	Prix unitaire	Coût total
Création de cloisonnements sylvicoles	29, 30r, 31rp, 33rp, 35p, 36rp, 37rp, 38rp, 41rp, 45rp, 48p, 52rp, 54rp, 61r, 63r, 67r	69.45 ha	100 €/ha	6 900
3 dégagements	25r, 28r, 29, 30r, 31rp, 33rp, 35rp, 36rp, 37rp, 38rp, 41rp, 45rp, 48p, 52rp, 58rp, 54rp, 61r, 63r, 67r, 74r	300 ha	420 €/ha	126 000
1 à 3 entretiens de cloisonnements sylvicoles (selon les besoins)	28r, 29, 30r, 31r, 33rp, 35rp, 36rp, 37rp, 38rp, 41rp, 45rp, 48p, 52rp, 54rp, 58r, 61r, 63r, 67r, 74r	230 ha	60 €/ha	13 800
Plantation de peupliers*	25r	1.68 ha	2 400 €/ha	4 000
Elagage x 2 (4 m puis 6m)	25r	3.36 ha	250 €/ha	800
Regarnis en chêne sessile	61r	3.87 ha	800 €/ha	3 100
			Total (€)	154 600

* : fourniture et mise en place de 340 plançons de peupliers (plantation à 7 x 7 m), de clones Flébot, Koster ou Triplo par exemple. Préférer des plançons de 2 ans avec protections individuelles. Le peuplement actuel de peupliers démontre que cette essence est adaptée à la station. De plus, cela permet une diversité paysagère au sein de ce canton.

En parcelle 61r, on valorisera le recrû naturel et les vides subsistants seront regarnis en chênes sessiles (avec protections individuelles).

Le nombre de dégagements est une moyenne. Le nombre de passages dans chaque parcelle est à adapter en fonction des besoins.

Travaux sylvicoles d'amélioration (groupes de jeunesse traités en régulier ou en irrégulier) :

Dans les pins sylvestres, on désignera 150 t/ha lorsqu'ils atteindront 14 m de hauteur (parcelles 1j et 4j). Dans la parcelle 76 j, 150 t/ha de chênes et feuillus précieux seront désignés dans le peuplement le plus haut.

Descriptif	Parcelles	Surface totale (ha)	Prix unitaire	Coût total (€)
Dépressage au profit des tiges désignées	1j, 4j	4.54	450 €/ha	2 000
Elagage sur 6-8 m des branches mortes et chicots sur les tiges désignées			200 €/ha	900
Nettoisement et/ou dépressage	8, 9j, 13j, 14j, 15j, 21j, 24j, 28j, 31j, 59, 72j, 75, 76j	139.67	520 €/ha	72 600
Dégagement	39, 65j	11.13	420 €/ha	4 700
Entretien de cloisonnements sylvicoles	1j, 3j, 4j, 8, 13j 14j 15j, 39, 61j, 65j, 76j	76.48	60 €/ha	4 600
Regarnis (fourniture et mise en place des plants avec protections individuelles)	24jp, 65jp	1	800 €/ha	800
Taille de formation et élagage	41j, 65jp	3.20	200 €/ha	600
			Total (€)	86 200

Parcelles 24jp et 65jp : regarnis en chêne sessile et éventuellement alisier torminal.
En parcelle 65jp, la taille de formation et l'élagage porteront sur les merisiers.

Travaux sylvicoles dans le grand irrégulier, peuplements précomptables :

- Parcelle 17 : dans la partie claire en résineux, ouvrir des cloisonnements => coût estimé : 1 100 €.
- Passage en travaux 3 ans après coupe sur des semis si les arbres au-dessus sont arrivés au diamètre d'exploitabilité et vont donc bientôt être récoltés. En conséquence, c'est uniquement dans les peuplements irréguliers, en maturation et amers, ainsi que dans l'îlot de vieillissement, que des travaux seront éventuellement nécessaires.

Etat d'assiette travaux :

Année	Parcelles	Surface (ha)
2008	15ip	1.92
2009	7	12.03
2010	-	0
2011	2, 11, 12p	26.81
2012	21i, 22i, 22v	21.02
2013	19, 20	22.02
2014	18	11.85
2015	1ip, 17	23.19
2016	15ip	1.92
2017	7	12.03
2018	2, 11, 12p	26.81
2019	21i, 22i, 22v	21.02
2020	19, 20	22.02
2021	18	11.85
2022	1ip	1.12
<i>Moyenne annuelle</i>		<i>14.37</i>

Le tableau ci-dessus définit le programme de visite des parcelles où des travaux sont susceptibles d'être nécessaires. Ces travaux ne sont pas systématiques et leur programmation doit s'analyser au cas par cas.

Etant données les peuplements actuels, on suppose que la moitié seulement de la surface nécessitera des travaux durant cet aménagement soit une moyenne de 7.18 ha/an.

Les travaux réalisables sont les suivants :

- Dégagement de semis
- Taille de formation
- Détourage
- Matérialisation des jeunes tiges d'élite
- Elimination par cassage, coupe ou annélation de tiges de très mauvaise qualité, très vigoureuse et dominant des individus de qualité. Ces interventions sont valables tant qu'on est en phase de compression c'est-à-dire que la hauteur élaguée est inférieure au quart de la hauteur totale future de la tige d'avenir. Après, il faut lui préférer la coupe pour libérer rapidement le houppier d'une tige d'avenir.
- Dosage d'essence lorsqu'on veut favoriser une essence localement rare.

Coût annuel estimé de ces interventions : $7.18 \times 150 \text{ €/ha} = 1\,100 \text{ €/an}$.

Inventaire à mi-aménagement dans les parcelles en irrégulier par la mise en place de placettes permanentes (voir § 4.2.6.) :

Surface concernée, jeunes peuplements réguliers exclus : 244.48 ha.

Nombre de placettes permanentes nécessaires : le coefficient de variation de la surface terrière sur les placettes statistiques temporaires réalisées pour l'aménagement est de 27 % sur le Bouchholz. Afin d'avoir une erreur relative inférieure à 10 % sur le capital, 60 placettes permanentes seront mise en place en forêt domaniale.

Un réseau de placettes permanentes étant également préconisé sur la forêt communale de Sarreguemines traitée en conversion en futaie irrégulière, les 2 peuvent être réalisés conjointement.

En forêt domaniale :

- Mise en place du protocole et traitement des données : 4 HJ = 1 000 €
 - Mise en place des placettes permanentes (PP) : 12 HJ pour = 9 700 €
- => coût total estimé : 11 500 €.

5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Les opérations suivantes qui sont préconisées ont également toutes un intérêt financier pour le propriétaire.

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé, en tenant compte des chemins existants et de l'impact paysager.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux², il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, rubans...).

Par mesure de sécurité, on ne conservera pas d'arbre mort à proximité d'un sentier, d'un chemin ni d'une route.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Le niveau des populations actuelles de chevreuils doit être diminué afin que la régénération artificielle du chêne et des autres essences puisse être réalisée sans protection. Les plans de chasse (et les minima) devront donc être augmentés dans les années à venir.

Le suivi des prélèvements de chevreuils sera poursuivi et il conviendra de veiller au respect des minima. Si des difficultés de régénération naturelles apparaissent à cause de l'abrutissement, un indicateur de consommation de la flore sera mis en place. Il permettra d'apprécier l'impact des cervidés sur le compartiment végétal et ainsi de déceler rapidement une rupture nette de l'équilibre faune/flore. Les demandes de plans de chasse seront alors ajustées pour rétablir au plus vite l'équilibre forêt-gibier.

5.2.5. Dispositions en faveur de l'accueil du public et des paysages

Les rémanents seront rapidement enlevés des sentiers et des chemins lors des exploitations.

Une communication envers les usagers sera effectuée si nécessaire par voie de presse lors des interventions sylvicoles très visibles (coupe de régénération par exemple).

Remarque : la commune de Sarreguemines assure l'enlèvement des poubelles sur la place d'accueil du Bouchholz. En l'absence de convention entre la ville de Sarreguemines et l'ONF, rien n'est fixé concernant l'entretien des équipements d'accueil du public sur le Bouchholz (aire de jeux, parcours sportif, ...) ni la mise en sécurité. Dans l'année suivant l'approbation de l'aménagement, l'UT se mettra en contact avec la Municipalité afin de mettre en place une telle convention.

5.3. Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

5.3.1. Parcellaire

Un entretien du parcellaire sur 15 ans.

Coût estimé : 500 €/km x 37 km = 18 500 €.

² Les résineux dont l'écorce n'existe plus ne présentent pas de risque

5.3.2. Réseau routier

Créations de routes forestières empierrées (par ordre de priorité décroissant) :

Localisation	Longueur (m)	Période de réalisation	Coût total (€)
Parcelles 18, 19, 21, 22	600	2008-2011	30 180
Parcelles 30 à 34	500	2008-2011	25 150
Parcelles 59 à 62	500	2012-2016	25 150
Parcelles 42 à 47	600	2012-2016	30 180
		<i>Total sur 15 ans</i>	<i>110 660</i>
		<i>Soit en €/an</i>	<i>7 400</i>

Création de places de dépôts à 6000 € l'unité :

- Parcelle 6, le long de la RN 61 (permission de voirie à demander au Conseil Général).
- Parcelles 1-4 sur la future piste cyclable camionnable.

Total des places de dépôts : 12 000 € sur 15 ans soit 800 €/an.

Un entretien des routes forestières existantes sur les 15 ans de l'aménagement :
 $25\ 000\ \text{€}/\text{km} \times 9.770\ \text{km} = 244\ 250\ \text{€}$ soit 16 280 €/an.

Fauchage des accotements : $175\ \text{€}/\text{km} \times 19.54\ \text{km} = 3\ 400\ \text{€}/\text{an}$.

Remarque : Par arrêté municipal n° 08/2007 du 15/06/07 de la commune de Grundviller, la voie communale transformée en piste cyclable le long des parcelles forestières 76p et 77 n'est plus accessible aux grumiers sur le territoire de Grundviller. Une action de l'ONF est en cours pour modifier cet état de fait et permettre l'exploitation et le vidange des bois de ces parcelles.

Document ONF

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé par

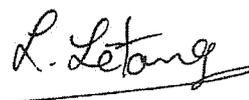
L. LETANG, TSF, aménagiste

en collaboration avec :

C. HOUPERT	Responsable de l'UT de Bitché-Sarreguemines
D.DRETSCH	Agent patrimonial sur le secteur de Hambach
N. GEISKOPF	Agent patrimonial sur le secteur de Grosbliederstroff
T. PFEIFFER	Agent patrimonial sur le secteur de Sarreguemines
N. GERARD	Spécialiste routes

ainsi que R. FREY pour la réalisation des cartes.

À Sarrebourg, le 8 février 2011.



Contrôlé et présenté par E. JACOMET

Directeur Forêt

à la Direction Territoriale de Lorraine

à Nancy....., le 9/02/2011



Document ONE

Forêt domaniale de Sarreguemines Plan de situation

Annexe 2

Echelle 1/100.000 ème



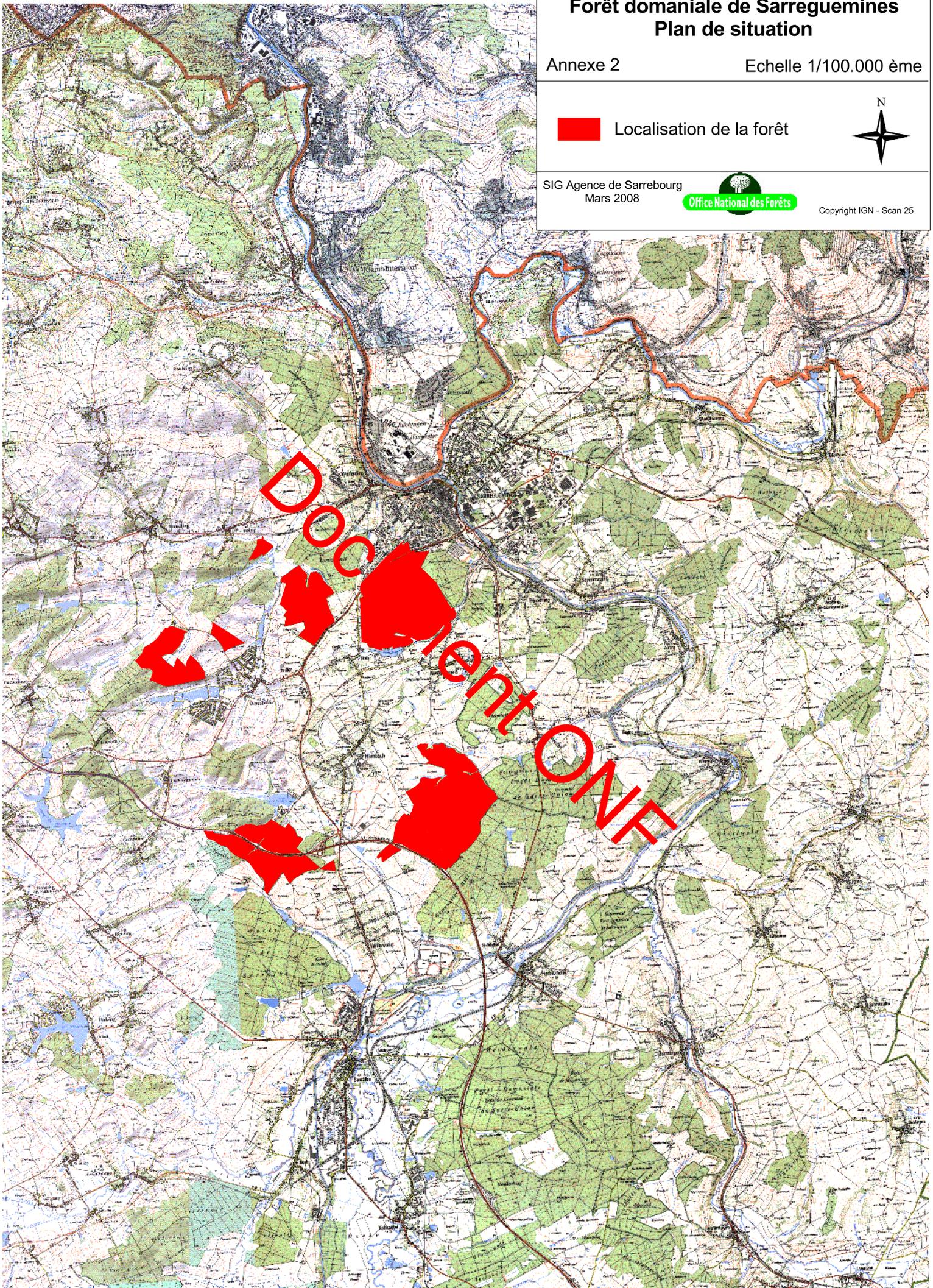
Localisation de la forêt



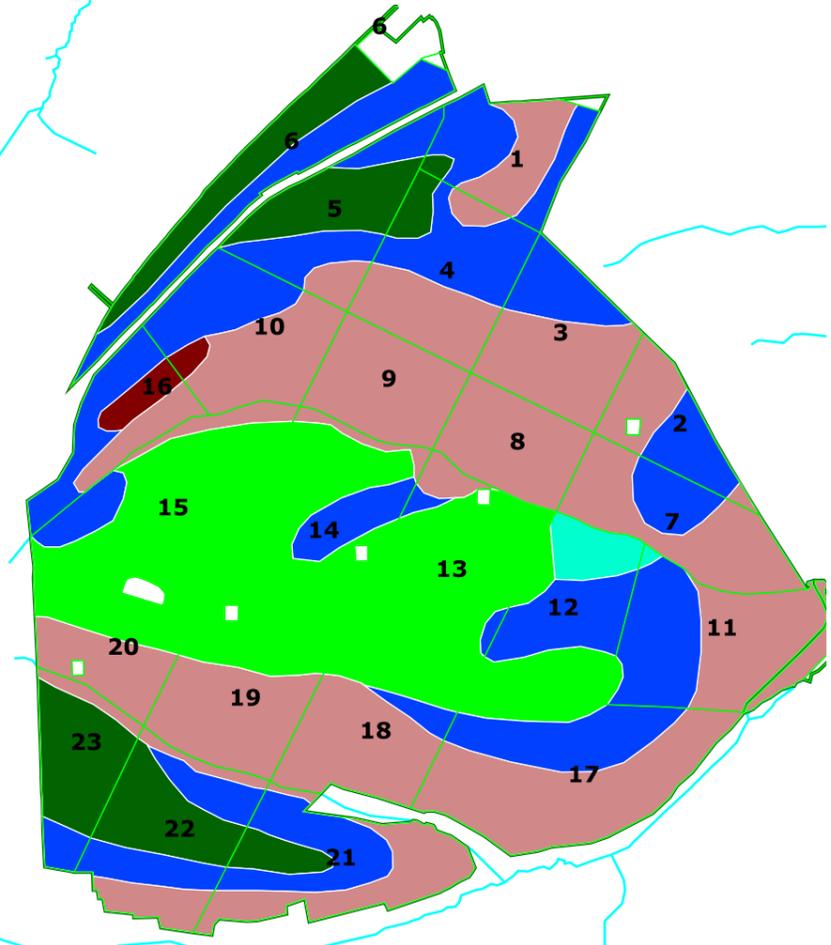
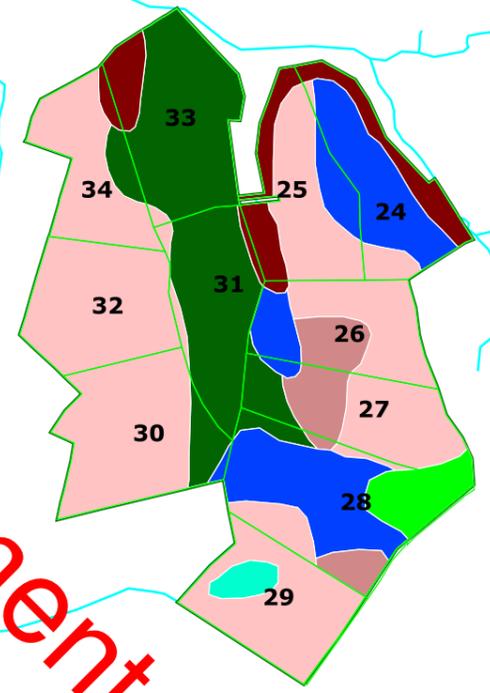
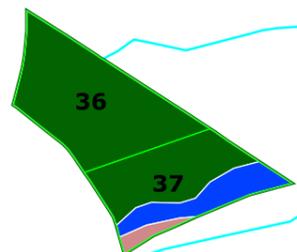
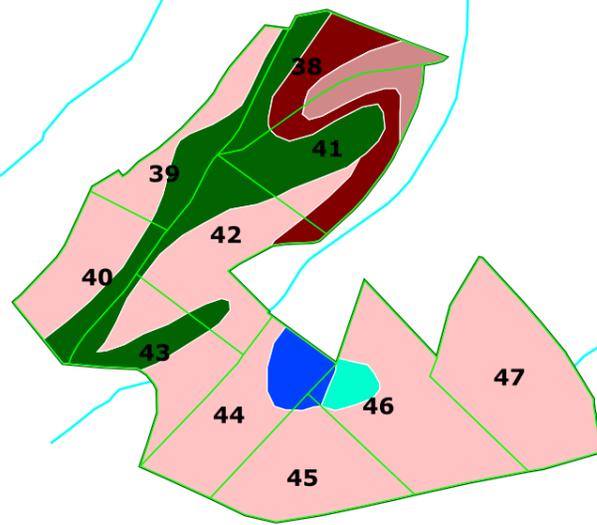
SIG Agence de Sarrebourg
Mars 2008



Copyright IGN - Scan 25



Document ONE



Forêt Domaniale de Sarreguemines
Carte des Stations - partie Nord

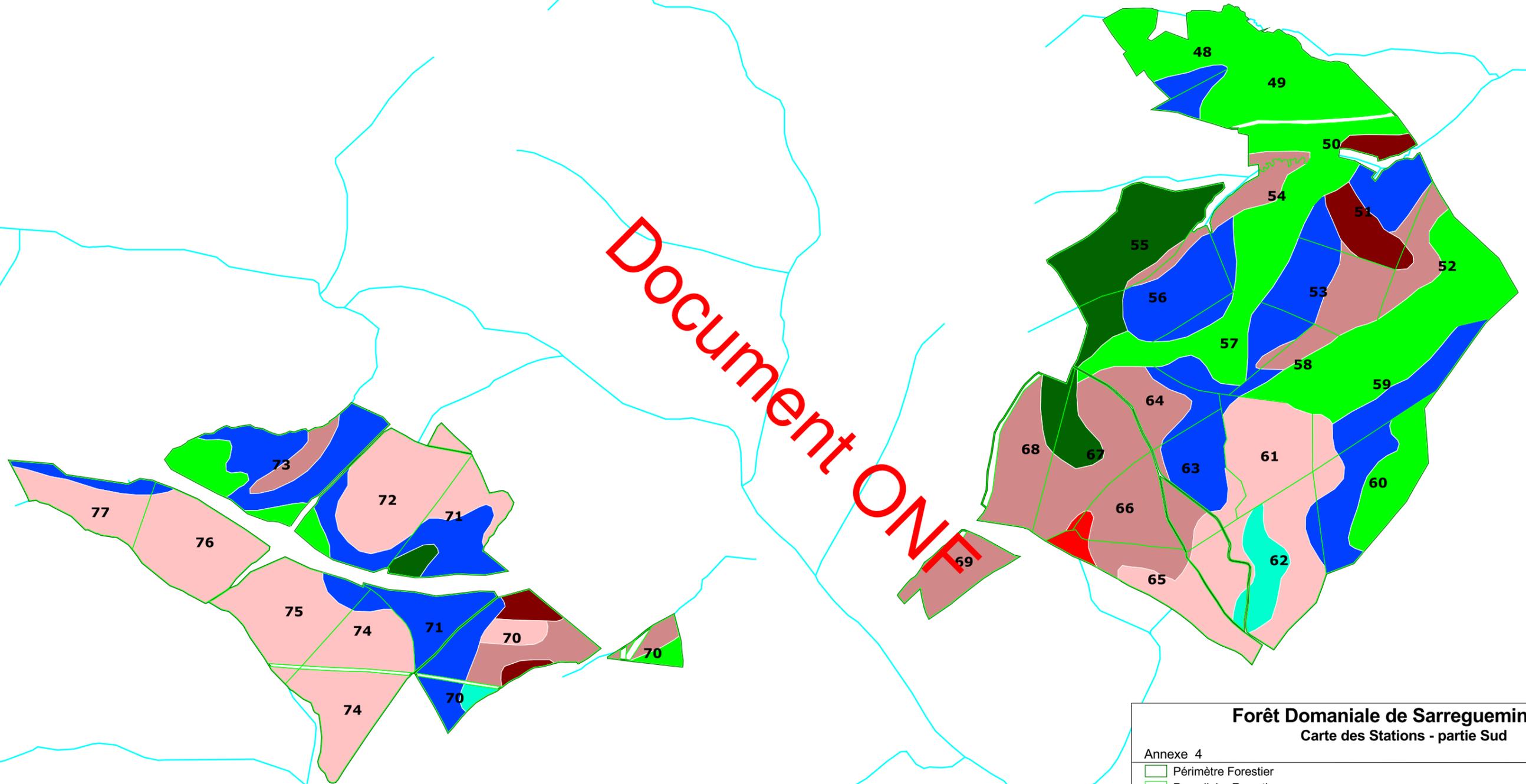
Annexe 4 Echelle : 1/ 18.000 ème

▭ Périmètre Forestier
▭ Parcelle Forestier
~ Réseau hydrographique

■ II.1 : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (variante mal drainée)
■ II.2 : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (variante moyen)
■ II.2b : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (variante carbonatée)
■ IV : Chênaie sur limons ou sables mal drainés
■ V : Hêtraie - chênaie sessiliflore sur pentes argileuses
■ VI : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés moyennement épais
■ VII.1 : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés épais (variante à limons riches)
■ VII.2 : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés épais (variante à limons acides)

SIG agence de Sarrebourg
23/10/2007 Copyright IGN EDR25

Document ONF



Forêt Domaniale de Sarreguemines
Carte des Stations - partie Sud

Annexe 4 Echelle : 1/ 17.500 ème

— Périimètre Forestier
— Parcelaire Forestier
— Réseau hydrographique

— II.1 : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (variante mal drainée)
— II.2 : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (variante moyen)
— II.2b : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (variante carbonatée)
— IV : Chênaie sur limons ou sables mal drainés
— V : Hêtraie - chênaie sessiliflore sur pentes argileuses
— VI : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés moyennement épais
— VII.1 : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés épais (variante à limons riches)
— VII.2 : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés épais (variante à limons acides)

SIG agence de Sarrebourg
23/10/2007

 Copyright IGN EDR25

Forêt Domaniale de Sarreguemines Carte des Peuplements

Annexe 7 Echelle : 1/17.500 ème

- Périmètre FD
- Parcelle FD



- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Essences</p> <ul style="list-style-type: none"> Chênes indigènes Hêtre Frêne Charme Feuillus divers Résineux | <p>Familles : IIDT_FAM</p> <ul style="list-style-type: none"> Peuplement clair Peuplement en croissance active Peuplement irrégulier Peuplement en maturation Peuplement mûr pauvre en perches et petits bois d'avenir Régénération Vide boisable |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

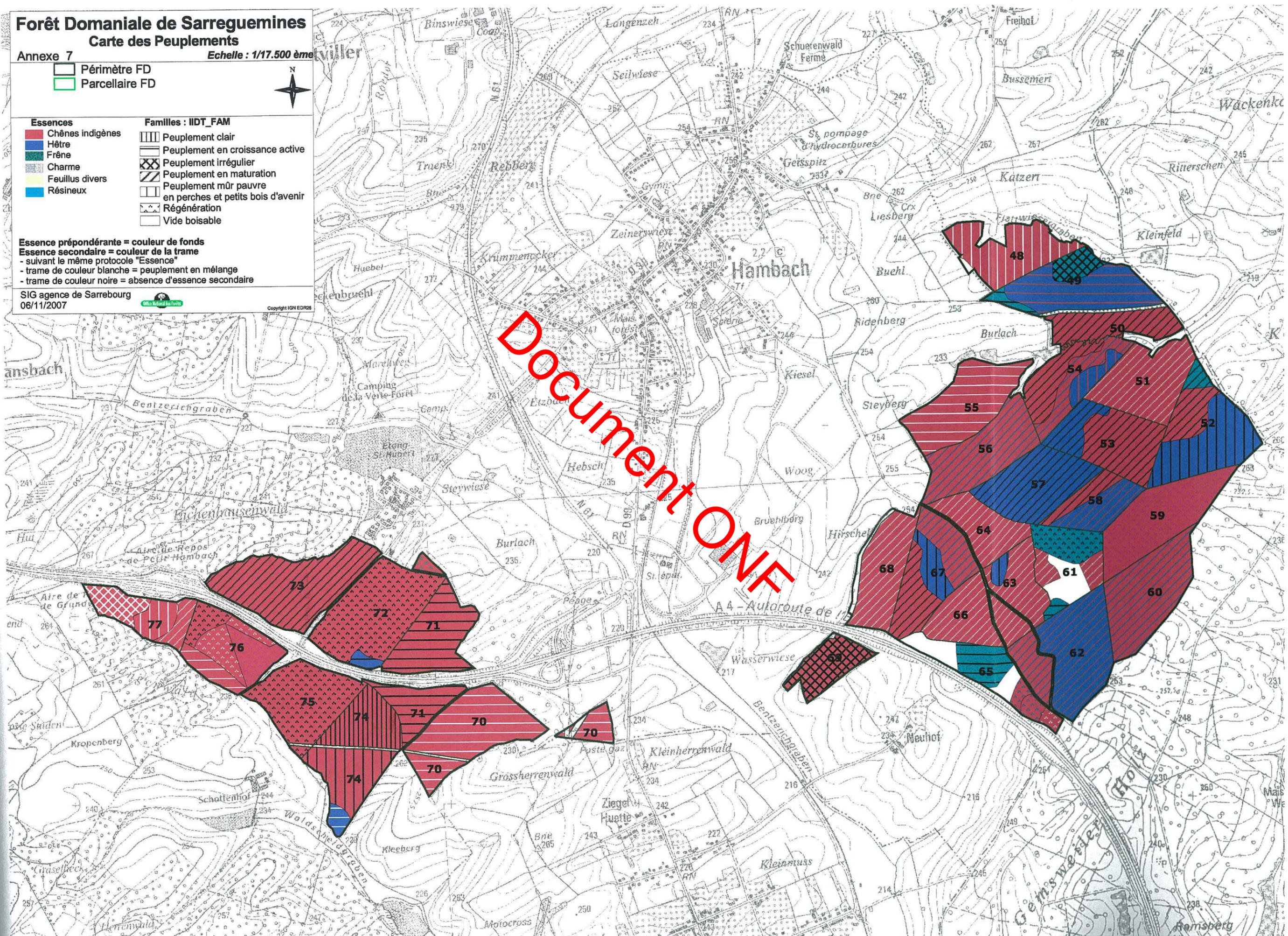
Essence prépondérante = couleur de fonds
 Essence secondaire = couleur de la trame
 - suivant le même protocole "Essence"
 - trame de couleur blanche = peuplement en mélange
 - trame de couleur noire = absence d'essence secondaire

SIG agence de Sarrebourg
06/11/2007



Copyright IGN EDPRS

Document ONF



Forêt Domaniale de Sarreguemines

Carte des Peuplements

Annexe 7

Echelle : 1/18.000 ème

-  Périmètre FD
-  Parcellaire FD



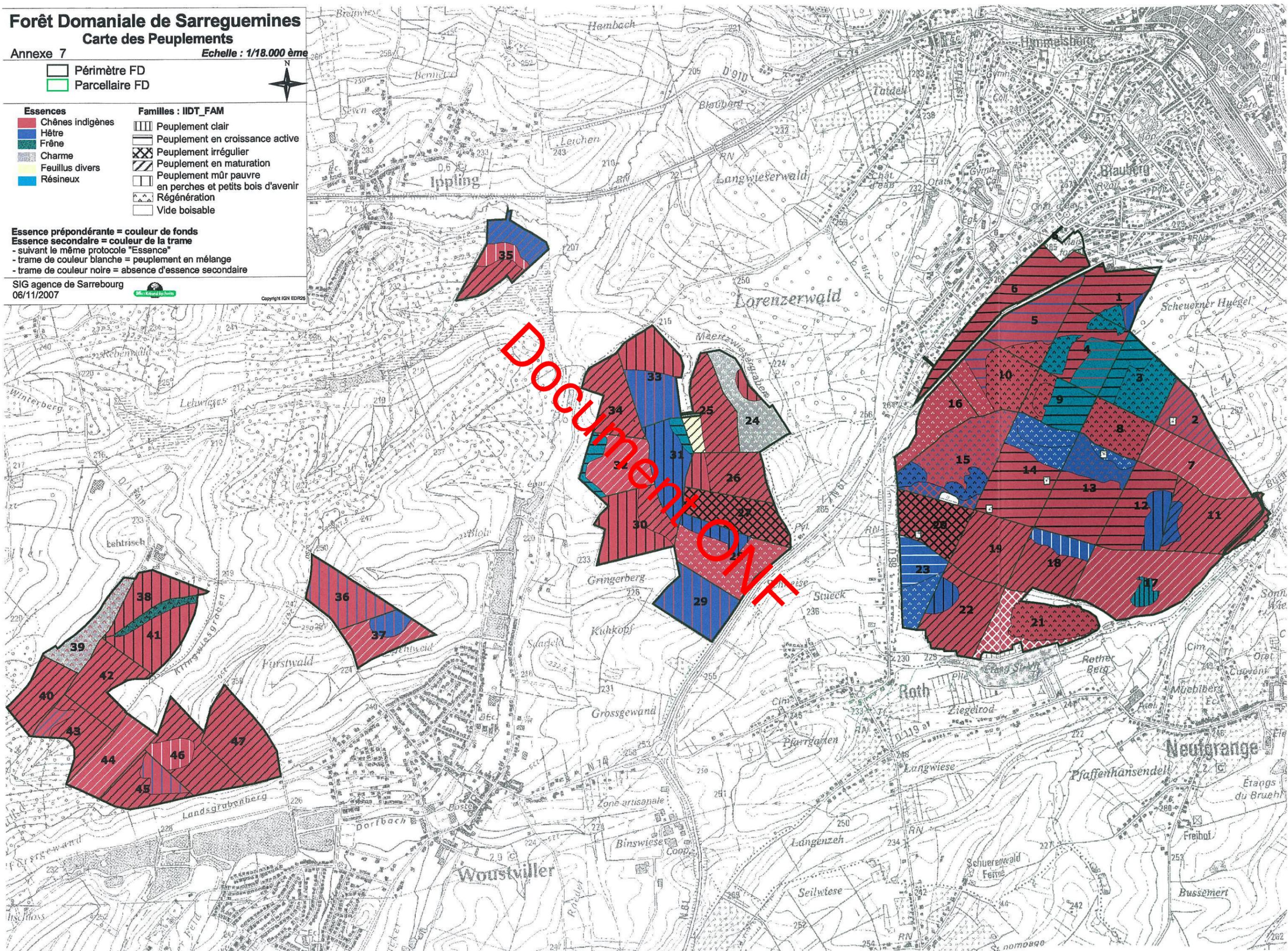
- | Essences | | Familles : IIDT_FAM | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|  | Chênes indigènes |  | Peuplement clair |
|  | Hêtre |  | Peuplement en croissance active |
|  | Frêne |  | Peuplement irrégulier |
|  | Charme |  | Peuplement en maturation |
|  | Feuillus divers |  | Peuplement mûr pauvre en perches et petits bois d'avenir |
|  | Résineux |  | Régénération |
| | |  | Vide boisable |

Essence prépondérante = couleur de fonds
 Essence secondaire = couleur de la trame
 - suivant le même protocole "Essence"
 - trame de couleur blanche = peuplement en mélange
 - trame de couleur noire = absence d'essence secondaire

SIG agence de Sarrebourg
 06/11/2007



Copyright IGN EDR25



Zones semi - naturelles

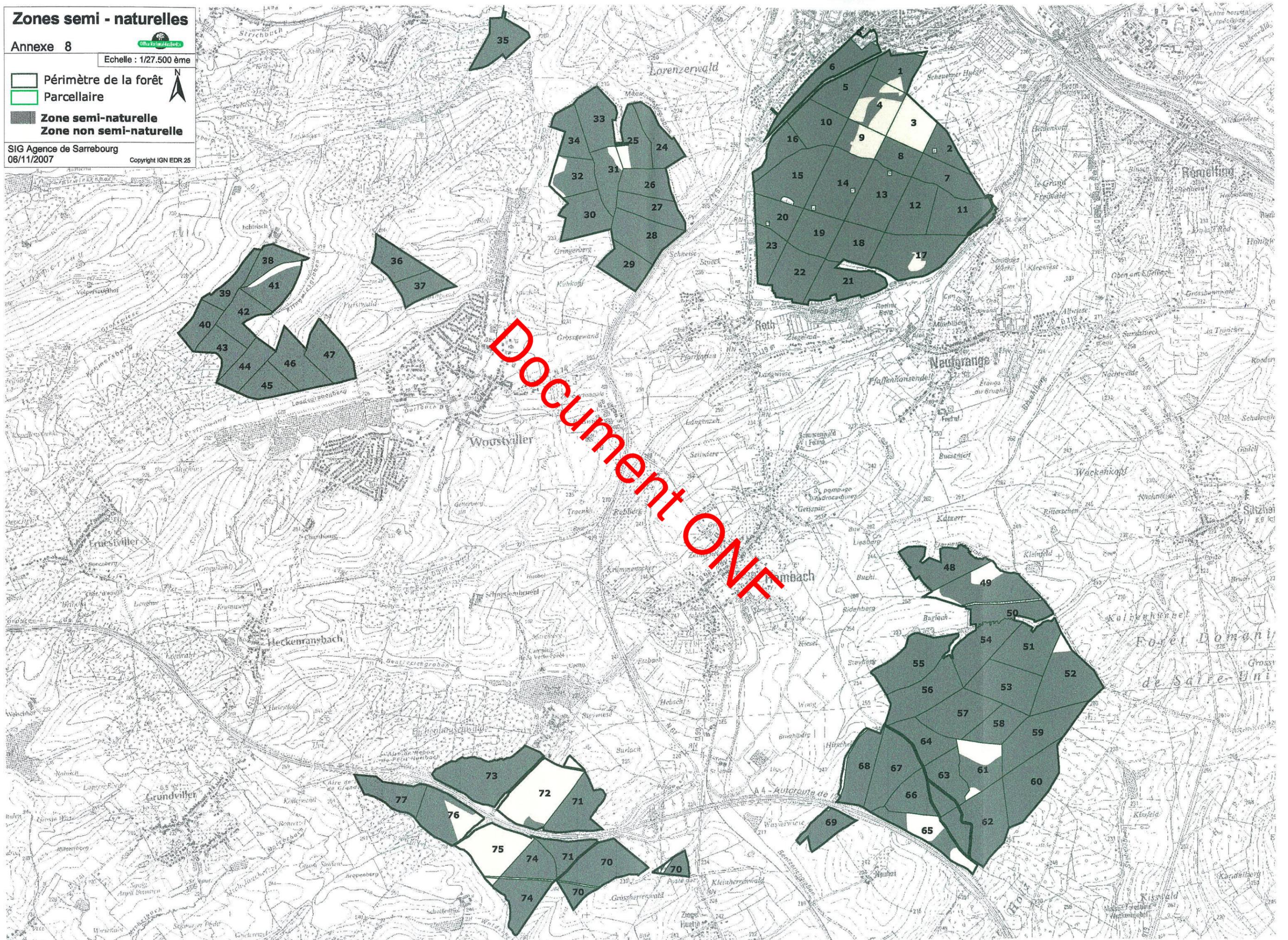
Annexe 8

Echelle : 1/27.500 ème

-  Périmètre de la forêt
-  Parcellaire
-  Zone semi-naturelle
-  Zone non semi-naturelle

SIG Agence de Sarrebourg
06/11/2007

Copyright IGN EDR 25



Forêt domaniale de Sarreguemines

Carte : - des sensibilités paysagères
- de l'accueil du public

Annexe 11 Echelle : 1/17.500 ème

- Périimètre forestier
- Parcellaire



Zones à sensibilité paysagère

- Faible
- Moyenne
- Forte

Sensibilité paysagère depuis le réseau de circulation (routes, pistes, sentiers)

- Faible - fermé aux véhicules
- Faible - ouvert aux véhicules
- Moyenne - fermé aux véhicules
- Moyenne - ouvert aux véhicules
- Forte - fermé aux véhicules
- Forte - ouvert aux véhicules

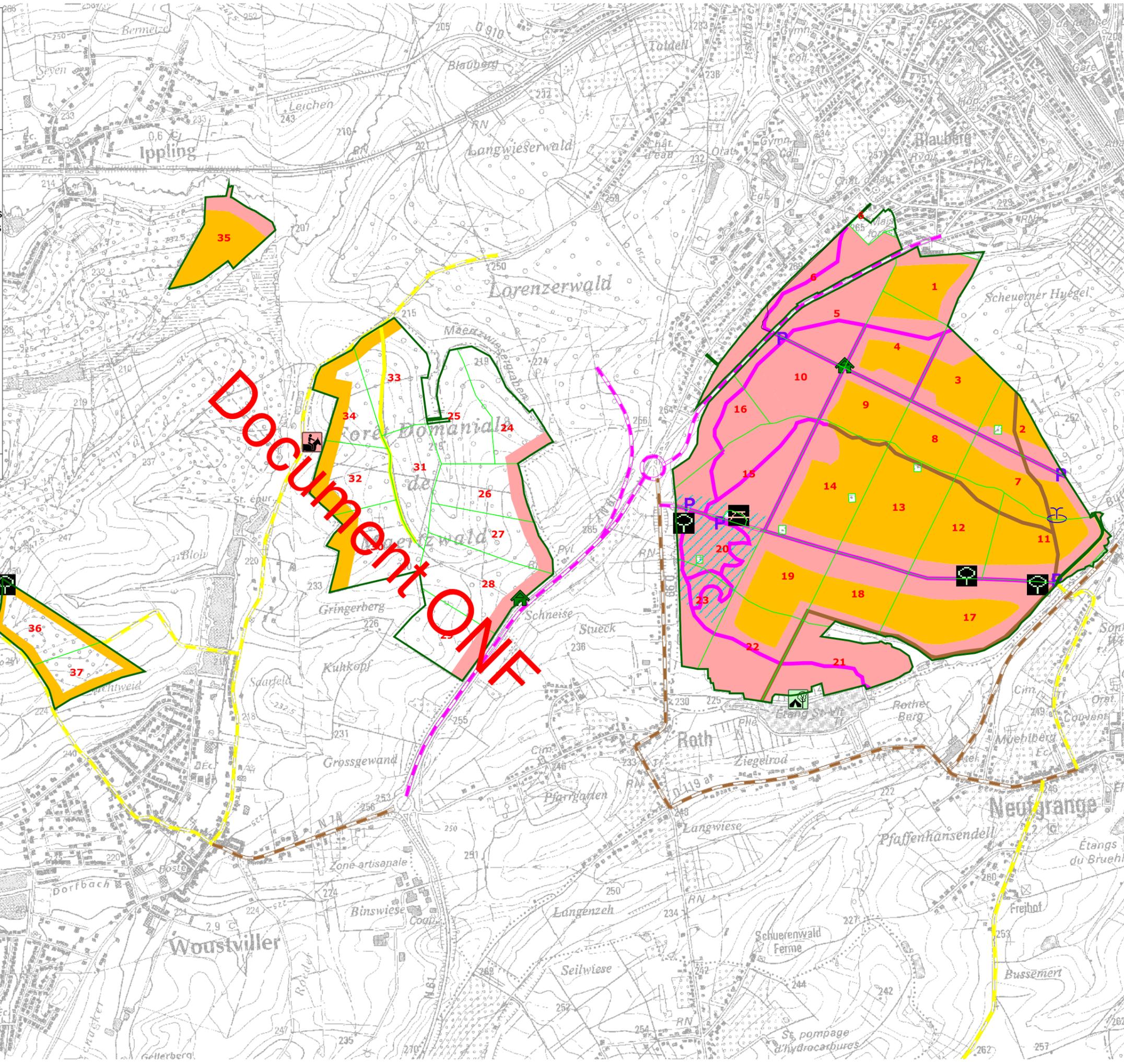
Equipements touristiques

- Sentier balisé
- Arbre d'intérêt local feuillu
- Refuge - Abri
- Parking
- Banc
- Table-banc/Aire de pique-nique/Barbecue/aire de jeux
- Camping
- Club hippique
- Site d'accueil du public
- Source

SIG Agence de Sarrebourg
23/10/2007



Copyright IGN
EDR 25



Forêt domaniale de Sarreguemines

Carte : - des sensibilités paysagères
- de l'accueil du public

Annexe 11

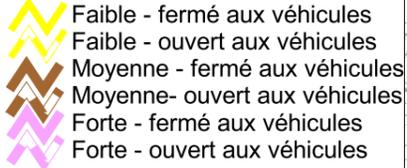
Echelle : 1/17.500 ème



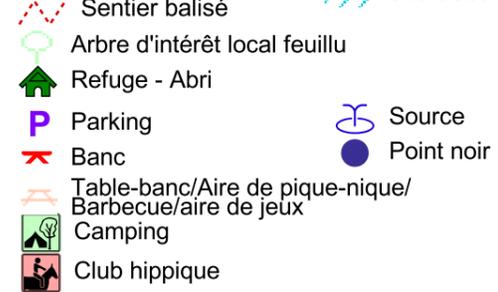
Zones à sensibilité paysagère



Sensibilité paysagère depuis le réseau de circulation (routes, pistes, sentiers)



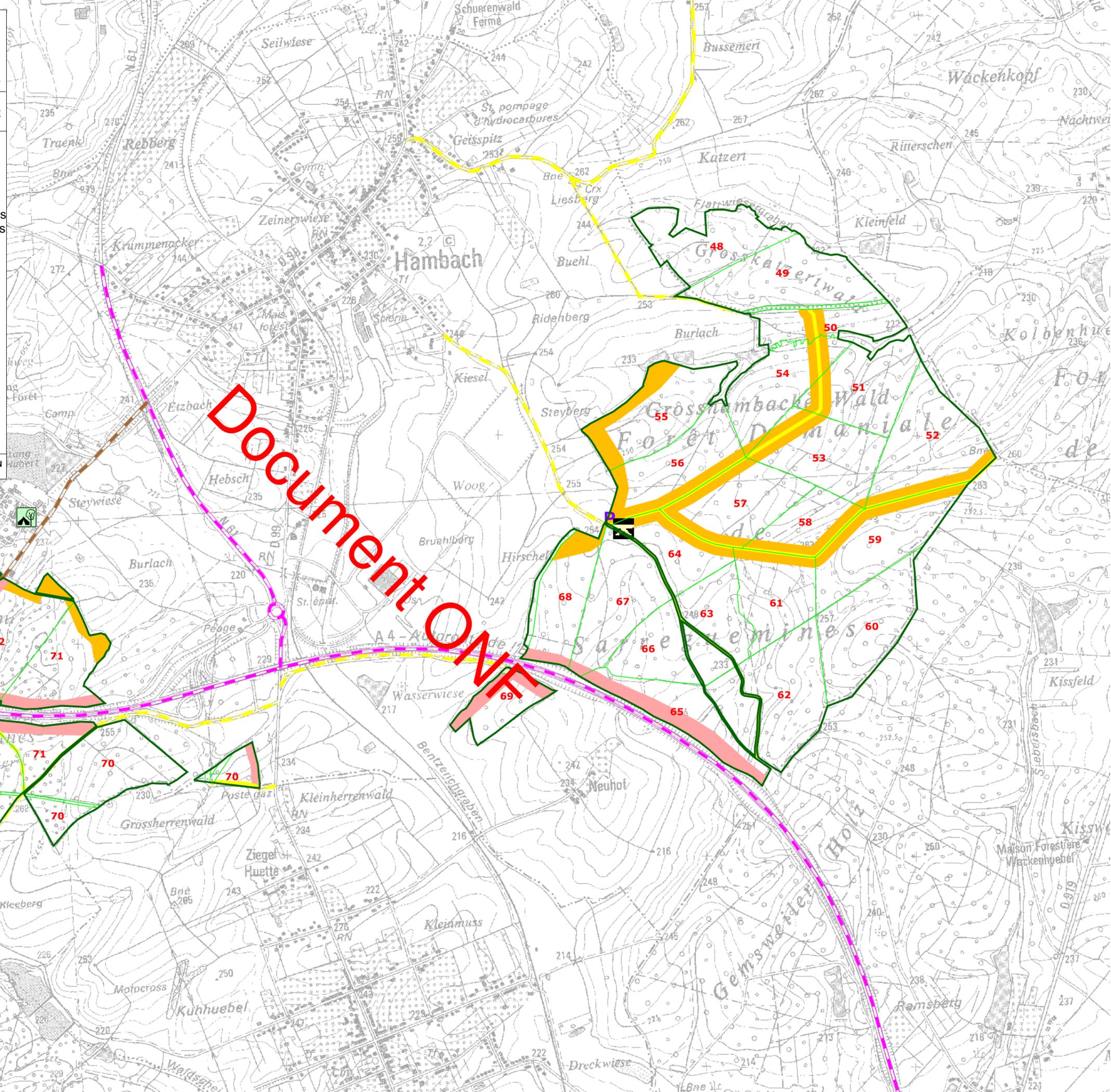
Equipements touristiques



SIG agence de Sarrebourg
24/10/2007



Copyright IGN
EDR 25



Forêt domaniale de Sarreguemines Carte de la Desserte

Annexe 12

Echelle : 1/30.000 ème

 Périmètre Forestier
 Parcellaire

Réseau routier non forestier

-  Autoroute
-  Route à 4 voies
-  Route nationale
-  Route départementale
-  Voie communale
-  Chemin rural

Réseau routier forestier

-  Route revêtue
-  Route empierrée
-  Route en terrain naturel

-  Parking
-  Place de retournement et/ou dépôt

Projets d'amélioration

-  Création d'une RF empierrée
-  Place de dépôt et de retournement
Création



SIG Agence de Sarrebourg
21/01/2008



Copyright IGN
EDR 25

Document ONE

Forêt Domaniale de Sarreguemines
Carte des Essences-Objectif

Annexe 14

Echelle : 1/27.500 ème

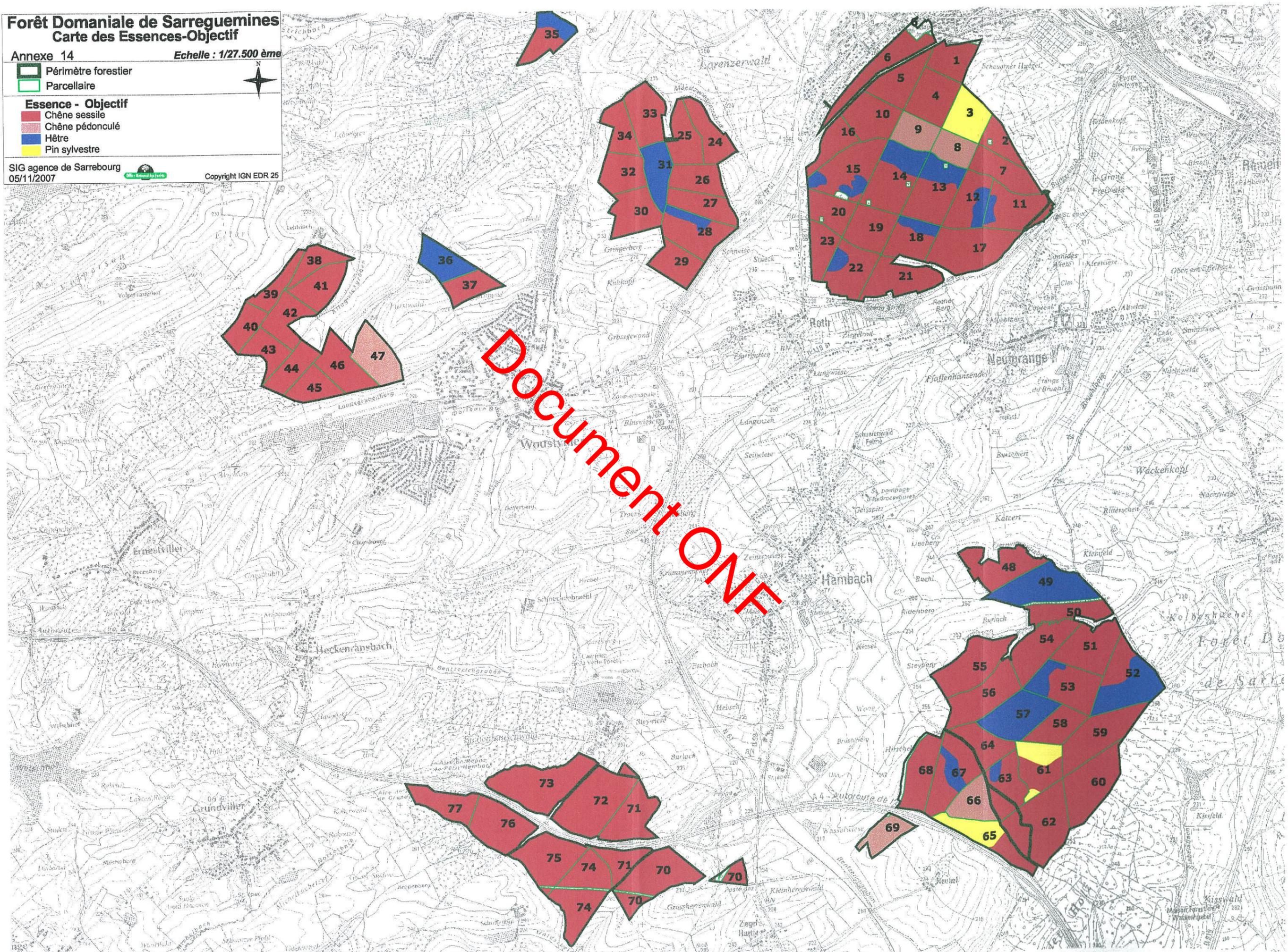
-  Périmètre forestier
-  Parcellaire

Essence - Objectif

-  Chêne sessile
-  Chêne pédonculé
-  Hêtre
-  Pin sylvestre

SIG agence de Sarrebourg
05/11/2007

Copyright IGN EDR 25



Forêt Domaniale de Sarreguemines Carte d'Aménagement

Annexe 16

Echelle : 1/27.500 ème

-  Périmètre forestier
-  Parcellaire

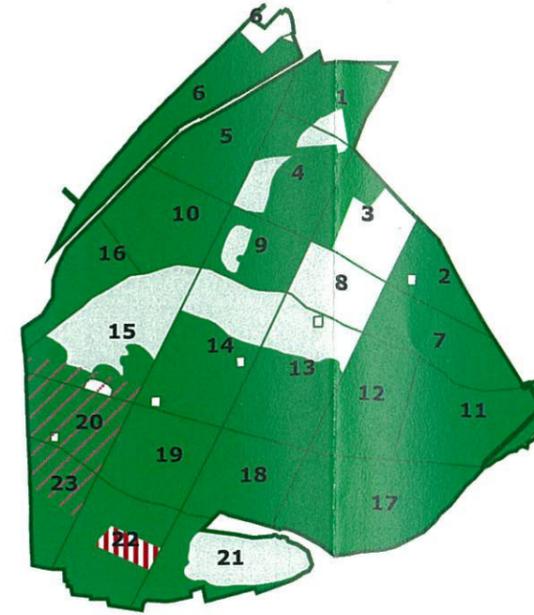
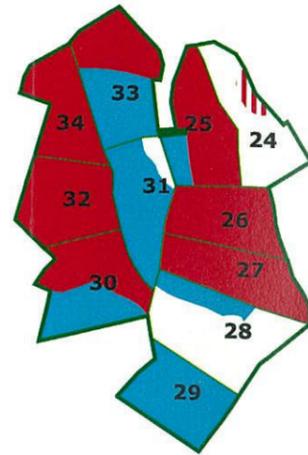
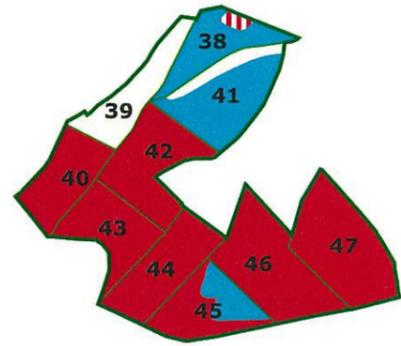


- J : Jeunesse
-  A6 : Amélioration à rotation 6 ans
-  A8 : Amélioration à rotation 8 ans
-  RIV : Ilot de vieillissement
-  R : Régénération
- IJ : Irrégulier - Jeunesse
-  I7 : Irrégulier à rotation 7 ans
-  Site d'accueil du public

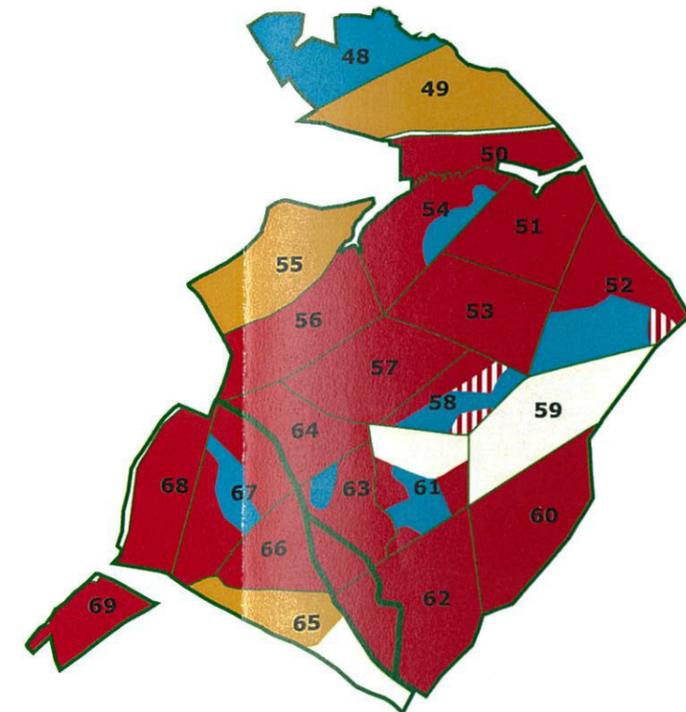
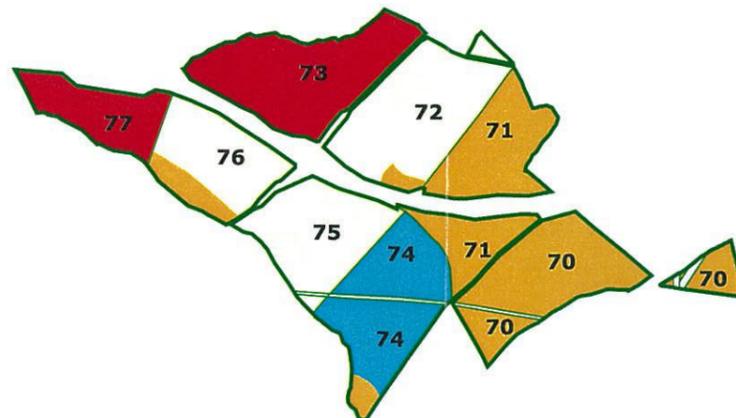
SIG agence de Sarrebourg
06/11/2007



Copyright IGN EDR 25



Document ONE



Annexe 1 : Références cadastrales

Références cadastrales au 01/01/07 :

territoire communal	section	parcelle cadastrale	surface	observations
Grundviller	14	16	21,5052	
Grundviller	14	20	7,7364	
Total Grundviller			29,2416	
Hambach	15	2	8,7111	
Hambach	15	14	7,9612	
Hambach	15	36	224,8399	
Hambach	15	37	0,0001	
Hambach	15	38	0,0011	
Hambach	15	39	0,0020	
Hambach	16	26	0,7728	
Hambach	16	27	8,2321	
Hambach	16	30	4,7133	
Hambach	22	3	0,9403	
Hambach	22	10	5,6448	
Hambach	22	11	15,8085	
Hambach	22	12	46,1518	
Hambach	22	13	37,0888	
Hambach	22	15	20,4334	
Hambach	47	166	3,5787	
Hambach	52	72	0,5408	
Hambach	45	205	0,3397	terrain de service
Hambach	15	15	42,0938	
Hambach	45	103	0,3604	
Hambach	15	23	10,0196	
Total Hambach			438,2342	
Hundling	8	100	14,4300	
Hundling	8	102	0,1800	
Hundling	8	128	23,8126	
Hundling	8	127	2,3325	
Total Hundling			40,7551	
Neufgrange	12	28	35,4698	
Total Neufgrange			35,4698	
Sarreguemines	17	8	1,5160	
Sarreguemines	17	54	0,7770	
Sarreguemines	17	55	1,4440	
Sarreguemines	17	57	0,2755	
Sarreguemines	17	58	1,0703	
Sarreguemines	17	59	0,2989	
Sarreguemines	17	73	2,4641	
Sarreguemines	17	90	12,9931	
Sarreguemines	17	92	284,4624	
Sarreguemines	18	58	0,0601	
Sarreguemines	36	51	10,5385	
Sarreguemines	37	163	0,1118	
Total Sarreguemines			316,0117	
Woustviller	4	2	17,4440	
Woustviller	6	3	0,1154	
Woustviller	6	4	0,0110	
Woustviller	6	6	102,4190	
Woustviller	6	7	0,0040	
Woustviller	6	8	0,0150	
Woustviller	6	9	0,0190	
Woustviller	7	63	20,0444	
Woustviller	7	65	0,0084	
Woustviller	11	1	43,7670	
Total Woustviller			183,8472	
Total			1053,7596	

Annexe 6 : Tableau de répartition des peuplements par parcelle

UED : unité élémentaire de description

n°d'UED	Parcelle	Surface réduite (ha)	Famille	Composition
1_1	1	1,01	Régénération (semis à bas perchis)	Résineux dominants
1_2	1	1,12	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
1_3	1	7,6	Peuplement en croissance	Chênes dominants
2_1	2	7,05	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
3_1	3	7,42	Régénération (semis à bas perchis)	Résineux dominants
3_2	3	4,43	Peuplement en croissance	Résineux dominants
4_1	4	5,6	Peuplement en croissance	Chênes dominants
4_2	4	4,95	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Résineux et Chênes
4_3	4	2,47	Régénération (semis à bas perchis)	Résineux dominants
4_4	4	1,96	Régénération (semis à bas perchis)	Résineux dominants
5_1	5	2,11	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
5_2	5	10,17	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
6_1	6	13,56	Peuplement en croissance	Chênes dominants
7_1	7	12,03	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
8_1	8	8,1	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
9_1	9	5,64	Peuplement en croissance	Résineux dominants
9_2	9	1,34	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
9_3	9	1,87	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
10_1	10	7,68	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
10_2	10	2,42	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
11_1	11	1,69	Peuplement en maturation	Hêtre dominant
11_2	11	12,96	Peuplement en maturation	Chênes dominants
11_3	11	1,4	Peuplement en maturation	Chênes dominants
12_1	12	3,71	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Hêtre dominant
12_2	12	10,01	Peuplement en croissance	Chênes dominants
13_1	13	5,01	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
13_2	13	1,27	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Hêtre
13_3	13	12,3	Peuplement en croissance	Chênes dominants
14_1	14	3,83	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Hêtre
14_2	14	3,18	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Hêtre
14_3	14	13,04	Peuplement en croissance	Chênes dominants
15_1	15	1,34	Peuplement irrégulier	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
15_2	15	1,59	Régénération (semis à bas perchis)	Hêtre dominant
15_3	15	13,51	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
15_4	15	2,34	Régénération (semis à bas perchis)	Hêtre dominant
15_5	15	0,58	Peuplement irrégulier	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes

n°d'UED	Parcelle	Surface réduite (ha)	Famille	Composition
16_1	16	11,79	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes
17_1	17	1,62	Peuplement clair	Résineux dominants
17_2	17	20,45	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
18_1	18	3,14	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Hêtre
18_2	18	8,71	Peuplement en maturation	Chênes dominants
19_1	19	12,38	Peuplement en maturation	Chênes dominants
20_1	20	9,64	Peuplement irrégulier	Chênes dominants
21_1	21	8,35	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
21_2	21	6,31	Peuplement irrégulier	Peuplement mélangé à Chênes
22_1	22	2,22	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Hêtre dominant
22_2	22	12,49	Peuplement en maturation	Chênes dominants
23_1	23	3,75	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Hêtre
23_2	23	4,79	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Hêtre
24_1	24	9,15	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Charme
24_2	24	1,12	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Chênes dominants
25_1	25	1,68	Peuplement en maturation	Feuillus divers dominants
25_2	25	9,18	Peuplement en maturation	Chênes dominants
26_1	26	2,11	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Chênes dominants
26_2	26	7,63	Peuplement en maturation	Chênes dominants
27_1	27	10,33	Peuplement irrégulier	Chênes dominants
28_1	28	12,26	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes
28_2	28	3,22	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Hêtre dominant
29_1	29	10,01	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
30_1	30	3,82	Peuplement en maturation	Chênes dominants
30_2	30	9,22	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Chênes dominants
31_1	31	1,13	Peuplement en croissance	Résineux dominants
31_2	31	8,75	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Hêtre dominant
32_1	32	1,97	Peuplement en croissance	Résineux dominants
32_2	32	8,78	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
33_1	33	6,25	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Chênes dominants
33_2	33	6,94	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
34_1	34	8,84	Peuplement en maturation	Chênes dominants
35_1	35	4,37	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
35_2	35	2,35	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Chênes
35_3	35	3,92	Peuplement en maturation	Chênes dominants

n° d'UED	Parcelle	Surface réduite (ha)	Famille	Composition
36_1	36	9,51	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
37_1	37	2,3	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
37_2	37	5,64	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
38_1	38	6,95	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Chênes dominants
39_1	39	7,06	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Charme et Chênes
40_1	40	7,58	Peuplement en maturation	Chênes dominants
41_1	41	8,97	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Chênes dominants
41_2	41	2,2	Régénération (semis à bas perchis)	Frêne dominant
42_1	42	10,46	Peuplement en maturation	Chênes dominants
43_1	43	1,62	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
43_2	43	6,53	Peuplement en maturation	Chênes dominants
44_1	44	9,12	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
45_1	45	3,0	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
45_2	45	5,58	Peuplement en maturation	Chênes dominants
46_1	46	3,32	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Chênes
46_2	46	9,7	Peuplement en maturation	Chênes dominants
47_1	47	13,04	Peuplement en maturation	Chênes dominants
48_1	48	15,09	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Chênes
48_2	48	0,25	Vides boisables	
49_1	49	1,32	Peuplement en croissance	Résineux dominants
49_2	49	14,99	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
49_3	49	3,32	Peuplement irrégulier	Résineux dominants
50_1	50	10,01	Peuplement en maturation	Chênes dominants
51_1	51	16,45	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
52_1	52	1,44	Peuplement en maturation	Résineux dominants
52_2	52	5,37	Peuplement en maturation	Chênes dominants
52_3	52	14,75	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Hêtre dominant
53_1	53	4,83	Peuplement en maturation	Hêtre dominant
53_2	53	12,84	Peuplement en maturation	Chênes dominants
54_1	54	2,94	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
54_2	54	6,97	Peuplement en maturation	Chênes dominants
54_3	54	5,53	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
55_1	55	18,25	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Chênes
56_1	56	17,46	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
57_1	57	17,13	Peuplement en maturation	Hêtre dominant
58_1	58	6,44	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
58_2	58	3,42	Peuplement en maturation	Chênes dominants

n°d'UED	Parcelle	Surface réduite (ha)	Famille	Composition
59_1	59	18,86	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes et Charme
60_1	60	19,39	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
61_1	61	5,85	Régénération (semis à bas perchis)	Résineux dominants
61_2	61	1,8	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
61_3	61	0,81	Peuplement en croissance	Résineux dominants
61_4	61	3,87	Vides boisables	
61_2	61	1,8	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
62_1	62	18,94	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Hêtre et Chênes
62_2	62	5,28	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
63_1	63	1,33	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Hêtre dominant
63_2	63	8,41	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
63_3	63	2,43	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
64_1	64	10,43	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
65_1	65	1	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes
65_2	65	1,37	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
65_3	65	1,16	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
65_4	65	1,7	Vides boisables	
65_5	65	5,58	Peuplement en croissance	Résineux dominants
65_6	65	2,93	Vides boisables	
66_1	66	10,06	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
67_1	67	3,75	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Hêtre dominant
67_2	67	7,13	Peuplement en maturation	Chênes dominants
67_3	67	6,86	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes et Hêtre
68_1	68	13,55	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
69_1	69	7,85	Peuplement irrégulier	Chênes dominants
70_1	70	2,91	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Chênes
70_2	70	0,07	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Chênes
70_3	70	0,12	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Chênes
70_4	70	16,67	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Chênes
70_5	70	3,34	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Chênes

n°d'UED	Parcelle	Surface réduite (ha)	Famille	Composition
71_1	71	13,88	Peuplement en croissance	Chênes dominants
71_2	71	7,33	Peuplement en croissance	Chênes dominants
72_1	72	1,06	Peuplement en croissance	Hêtre dominant
72_2	72	22,17	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
72_3	72	0,95	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes et Frêne
73_1	73	23,46	Peuplement en maturation	Chênes dominants
74_1	74	1,42	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Hêtre
74_2	74	10,18	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Chênes dominants
74_3	74	9,45	Peuplement clair	Chênes dominants
75_1	75	16,73	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
75_2	75	0,44	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
76_1	76	3,81	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes
76_2	76	4,78	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes et Charme
76_3	76	1,35	Régénération (semis à bas perchis)	Peuplement mélangé à Chênes
76_4	76	2,98	Régénération (semis à bas perchis)	Chênes dominants
76_5	76	3,42	Peuplement en croissance	Peuplement mélangé à Chênes
77_1	77	4,43	Peuplement irrégulier	Peuplement mélangé à Chênes
77_2	77	3,67	Peuplement mûr, pauvre en perches et petits bois d'avenir	Peuplement mélangé à Chênes
77_3	77	2,59	Peuplement en maturation	Peuplement mélangé à Chênes
Total (ha)		1045,85		

Document ONE

Annexe 9 : Résultats des inventaires statistiques

443 placettes ont été décrites en statistique.

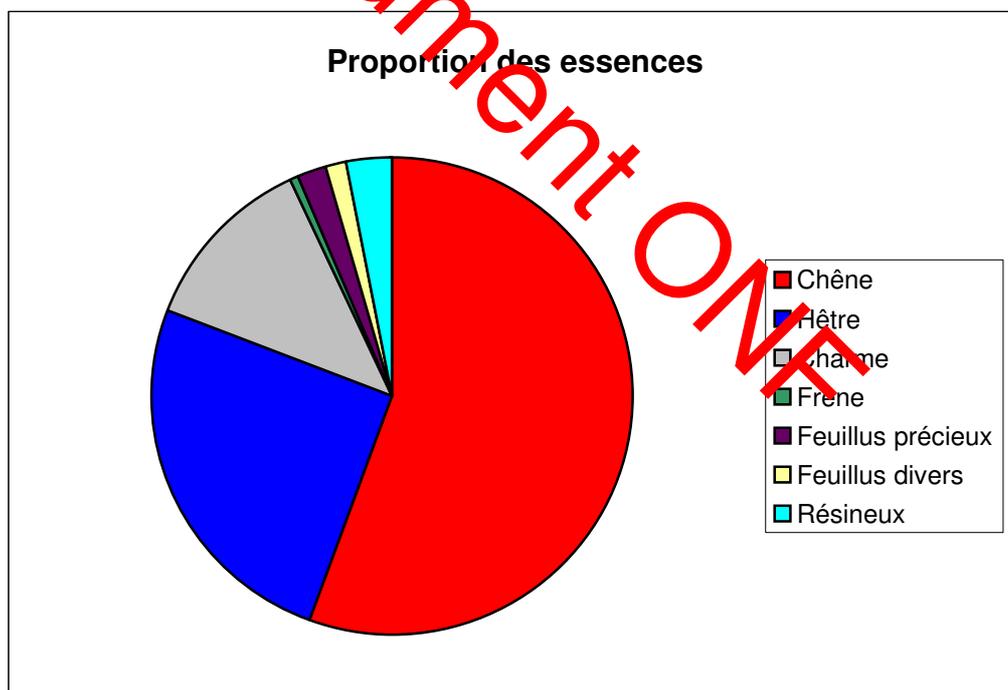
Composition sur ces placettes :

Essence	%
Chêne	56
Hêtre	25
Charme	12
Frêne	1
Feuillus précieux	2
Feuillus divers	1
Résineux	3
Total	100

Feuillus précieux : merisier, alisier torminal, chêne rouge, érables champêtre et sycomore.

Feuillus divers : bouleau, peuplier, robinier, tremble.

Résineux : pin sylvestre, mélèze, épicéa.



Caractéristiques par famille :

Croissance
nb placettes : 82

Surface terrière moyenne (m²/ha) : 20,0

ESSENCE	% PB	% BM	% GB	% TGB	total
CHX	20	38	3	0	61
HET	8	7	1	0	16
EPC	1	2	0	0	3
P.S	4	8	0	0	12
BOU	1	0	0	0	1
CHA	4	1	0	0	5
FRC	1	1	0	0	2
Total	39	57	4	0	100

Maturation
nb placettes : 208

Surface terrière moyenne (m²/ha) : 22,3

ESSENCE	% PB	% BM	% GB	% TGB	total
CHX	1	25	27	4	57
HET	2	9	12	2	25
CHS	0	0	1	0	1
P.S	0	1	0	0	1
CHA	9	5	0	0	14
ALT	1	1	0	0	2
Total	13	41	40	6	100

Irrégulier
nb placettes : 46

Surface terrière moyenne (m²/ha) : 21,8

ESSENCE	% PB	% BM	% GB	% TGB	Total
CHX	4	27	24	4	59
HET	2	7	1	2	18
PEU	0	1	1	0	2
EPC	0	2	1	0	3
CHS	0	1	1	0	2
ALT	2	1	0	0	3
ERC	1	1	0	0	2
CHA	8	3	0	0	11
Total	17	43	34	6	100

Mûr pauvre en perches et petits bois d'avenir
nb placettes : 91

Surface terrière moyenne (m²/ha) : 21,4

ESSENCE	% PB	% BM	% GB	% TGB	Total
CHX	1	8	31	12	52
HET	1	3	18	12	34
CHS	0	0	1	0	1
CHA	9	4	0	0	13
Total	11	15	50	24	100

Mûr riche en perches et petits bois d'avenir
nb placettes : 6

Surface terrière moyenne (m²/ha) : 20,7

ESSENCE	% PB	% BM	% GB	% TGB	Total
CHX	4	6	26	16	52
HET	4	2	20	8	34
EPC	0	0	1	0	1
P.S	0	1	0	0	1
ALT	1	2	0	0	3
CHA	5	4	0	0	9
Total	14	15	47	24	100

Capital :

La surface terrière des placettes décrites en 2005 a été actualisée en fonction des coupes et de l'accroissement.

Unité élémentaire de description (UED)	surface terrière moyenne	nombre de placettes
1_2	14,5	1
1_3	20,3	4
2_1	28,2	3
3_2	25,3	2
4_1	14,5	1
4_2	29,2	3
5_2	21,0	2
6_1	19,1	5
7_1	21,8	8
9_1	29,0	1
10_2	25,5	1
11_1	27,2	2
11_2	26,4	7
12_1	25,6	2
12_2	24,2	5
13_3	30,8	7
14_3	23,9	7
17_2	21,6	12
18_1	20,0	2
18_2	21,9	4
19_1	22,7	9
20_1	21,9	6
22_1	23,6	2
22_2	29,5	7
23_1	7,3	3
23_2	15,8	2
25_1	24,0	1
25_2	20,1	5
26_1	23,0	1
26_2	20,3	5
27_1	21,6	4
29_1	19,8	5
30_1	19,2	3
30_2	17,6	3
31_1	11,3	2
31_2	23,8	5
32_1	42,5	1
32_2	17,6	7
33_1	22,5	3
33_2	21,9	5
34_1	25,0	4
35_1	22,5	2
35_2	26,5	2
35_3	26,5	1
36_1	27,8	5
37_1	12,5	1
37_2	24,3	3
38_1	29,4	4
40_1	28,0	4
41_1	30,8	5
42_1	26,4	5

Précision de la surface terrière moyenne mesurée sur les placettes statistiques :

moyenne (m²/ha) : 21,3

écart type de l'échantillon : 6,3

écart type à la moyenne : 0,3

nb placettes : 443

coeff. De Student t : 1,65

erreur relative : 0,023

soit 2,3 %

erreur absolue : 0,49

Il y a 90 % de chance que la moyenne soit entre 21,3-0,49 et 21,3+0,49 soit entre 20,8 et 21,8 m²/ha.

UED	surface terrière moyenne	nombre de placettes
43_1	18,5	1
43_2	24,1	4
44_1	21,9	8
45_1	25,0	1
45_2	26,4	4
46_1	19,8	2
46_2	26,8	6
47_1	16,7	6
48_1	19,3	4
49_1	15,2	5
49_2	16,9	7
49_3	25,0	2
50_1	25,2	5
51_1	19,9	8
52_1	34,5	1
52_2	21,8	4
52_3	20,9	8
53_1	22,6	2
53_2	20,7	11
53_3	16,1	1
54_1	13,2	2
54_2	17,6	3
54_3	17,0	3
55_1	10,2	10
56_1	17,0	11
57_1	22,7	12
58_1	10,5	3
58_2	20,7	3
60_1	26,4	10
62_1	20,5	12
62_2	18,8	3
63_1	24,0	1
63_2	22,0	2
63_3	21,0	3
64_1	20,5	8
66_1	21,8	6
67_1	20,0	2
67_2	22,2	6
67_3	21,0	4
68_1	23,4	9
69_1	21,0	3
70_1	13,0	1
70_4	13,6	7
70_5	16,5	1
71_1	20,7	5
71_2	19,3	4
73_1	23,9	8
74_2	7,8	4
74_3	6,1	7
77_1	25,4	2
77_2	21,8	1
77_3	25,9	2

Annexe n°10 : Concessions

Concession	Nature	Caractéristiques	Surface non boisable (ha)	Parcelles forestières	Remarques
SARREGUD*002	canalisation de gaz GDF	294 ml	0,36	1, 6 et terrain de service	Localisé sous une ligne électrique
SARREGUD*003	ligne électrique aérienne pour le poste de péage	20 kV ; 30 ml	0		Située au-dessus d'une place de dépôts sur le canton du Petit Hambach
SARREGUD*004	2 lignes électriques	20 kV et 63 kV ; 825 ml, 9 supports	(0,36)	1, 6 et terrain de service	Même emprise que la concession SARREGUD*002.
SARREGUD*005	ligne électrique aérienne	63 kV ; 860 ml	0,25	11, 70	
SARREGUD*006	ligne électrique aérienne	225 kV	0,66	2, 7, 8, 13, 14, 19, 20 et 23	Surface non boisable pour les pylônes uniquement, parcelles 2, 13, 14 et 20
SARREGUD*007	pipeline pour hydrocarbures	950 ml	1,19	70, 74, 75	Travaux, passage d'engin interdit sur 10 m de large
SARREGUD*008	ligne électrique aérienne	225 kV ; 104 ml	0	23	
SARREGUD*009	canalisation de gaz GDF	1380 ml	1,3	49	
SARREGUD*012	poteau électrique pour ligne électrique de 63 kV		0	terrain de service	
SARREGUD*013	ligne électrique aérienne	63 kV ; 860 ml	1,73	63, 69, 70	
SARREGUD*014	fibre optique - UPC France	4386 ml	0	44 à 47, 71 à 77	
SARREGUD*015	fibre optique	2,5 km	0	5, 6, 9, 10, 14, 15	
SARREGUD****	ligne électrique enterrée	sous la ligne aérienne		68	Concession en cours d'établissement
		total (ha)	5,39		

Annexe 13 : Inventaire routier

Nom de la voie	Caractéristiques quantitatives en km					Importance en km		
	Longueur totale	Route revêtue		Route empierrée		Chemin en terrain naturel	Axe principal	Axe secondaire
			dont ouverte au public		dont ouverte au public			
RF de HAMBACH à SILTZHEIM	2,100			2,100			2,100	
RF FURSTWALD-LEHWALD	0,900			0,900			0,900	
RF KATZERWALD	1,240			1,240				1,240
RF KOCHENBRONN	0,240			0,240				0,240
RF MAERZWALD	0,560			0,560			0,560	
RF PETIT HAMBACH	0,470			0,470			0,470	
RF PREMIERE TRANSVERSALE	0,860			0,860				0,860
RF TRANCHEE DES DAMES	1,540			1,540			1,540	
RF TRANCHEE DU MOULIN	1,860	0,440	0,440	1,420			1,860	
	9,770	0,440	0,440	9,330	0,000	0,000	7,430	2,340

Annexe 18 : Classement des parcelles

A6 : amélioration à rotation 6 ans

A8 : amélioration à rotation 8 ans

R : régénération

J : jeunesse traité en régulier

IJ : irrégulier, sous-groupe de jeunes peuplements

I : irrégulier, sous-groupe de peuplements précomptables

V : îlot de vieillissement

Parcelle ou sous-parcelle	Classement	Surface (ha)		Contraintes
1i	I	8,72	9,73	conduite de gaz, ligne électrique, PPE* de captage
1j	IJ	1,01		PPE* de captage
2	I	7,05		pylône, ligne électrique, périmètre de protection éloigné de captage, PPE* de captage
3i	I	4,43	11,85	PPE* de captage
3j	IJ	7,42		PPE* de captage
4i	I	10,55	14,08	PPE* de captage
4j	IJ	3,53		PPE* de captage
5	I	12,98		fibre optique en bordure, PPE* de captage
6	I	13,56		conduite de gaz, ligne électrique, fibre optique
7	I	12,03		ligne électrique, PPE* de captage
8	IJ	8,1		ligne électrique, PPE* de captage
9i	I	7,51	18,88	fibre optique en bordure, PPE* de captage
9j	IJ	1,34		PPE* de captage
10	I	10,1		fibre optique en bordure, PPE* de captage
11	I	16,05		ligne électrique, PPE* de captage
12	I	13,72		PPE* de captage
13i	I	12,3	18,58	ligne électrique, PPE* de captage
13j	IJ	6,28		pylône, ligne électrique, PPE* de captage
14i	I	13,04	20,05	2 pylônes, ligne électrique, fibre optique en bordure, PPE* de captage
14j	IJ	7,01		PPE* de captage
15i	I	5,85	19,36	fibre optique en bordure, aire d'accueil du public, PPE* de captage
15j	IJ	13,51		fibre optique en bordure, PPE* de captage
16	I	11,79		PPE* de captage
17	I	22,07		PPE* de captage
18	I	11,85		PPE* de captage
19	I	12,38		ligne électrique, PPE* de captage
20	I	9,64		pylône, ligne électrique, parcours de santé, PPE* de captage
21i	I	6,31	14,66	PPE* de captage
21j	IJ	8,35		PPE* de captage
22i	I	12,71	14,71	PPE* de captage
22v	V	2		PPE* de captage
23	I	8,54		ligne électrique, parcours de santé, PPE* de captage
24j	J	9,15	10,27	
24v	V	1,12		
25r	R	1,68	10,86	
25a	A8	9,18		
26	A8	9,74		
27	A8	10,33		
28r	R	2,75	15,48	

Parcelle ou sous-parcelle	Classement	Surface (ha)		Contraintes
28j	J	12,73	13,40	
29	R	10,01		
30r	R	5,49	13,04	
30a	A8	7,55		
31r	R	8,75	9,88	
31j	J	1,13		
32	A8	10,75		
33r	R	6,94	13,19	
33a	A8	6,25		
34	A8	8,84		
35r	R	4,37	10,64	site Natura 2000 en bordure
35a	A8	6,27		site Natura 2000 en bordure
36r	R	8,51	9,51	
36v	V	1		
37r	R	7,14	7,94	
37v	V	0,8		
38r	R	6,45	6,95	
38v	V	0,5		
39	J	1,06		
40	A8	7,58		
41r	R	8,97	11,17	
41j	J	2,2		
42	A8	10,16		
43	A8	8,15		
44	A8	9,12		fibre optique
45r	R	3,01	8,58	fibre optique
45a	A8	5,58		fibre optique
46	A8	13,02		fibre optique
47	A8	13,04		fibre optique
48	R	15,34		
49	A6	19,63		conduite de gaz
50	A8	10,01		conduite de gaz limrophe
51	A8	16,45		
52r	R	9,17	21,56	
52a	A8	11,39		
52v	V	1		
53	A8	17,67		
54r	R	2,94	15,44	
54a	A8	12,5		
55	A6	18,25		
56	A8	17,46		
57	A8	17,13		
58r	R	4,3	9,86	
58a	A8	3,42		
58v	V	2,14		
59	J	18,86		
60	A8	19,39		
61r	R	3,87	14,13	
61a	A8	4,41		
61j	J	5,85		
62	A8	24,22		
63r	R	1,33	13,22	
63a	A8	11,89		
64	A8	10,43		
65a	A6	8,51	13,74	dont 2,93 ha de prairie et 5,58 ha de peuplement
65j	J	5,23		dont 1,70 ha de prairie et 3,53 ha de peuplement

Parcelle ou sous-parcelle	Classement	Surface (ha)		Contraintes
66	A8	10,06		
67r	R	3,75	17,74	
67a	A8	13,99		
68	A8	13,55		lignes électriques aérienne et enterrée
69	A8	7,85		ligne électrique
70	A6	23,11		ligne électrique, pipeline, fibre optique
71	A6	21,21		fibre optique en bordure
72a	A6	1,06	24,18	
72j	J	23,12		fibre optique en bordure
73	A8	23,46		fibre optique en bordure
74r	R	19,63	21,05	pipeline, fibre optique en bordure
74a	A6	1,42		
75	J	17,17		pipeline, fibre optique en bordure
76a	A6	3,42	16,34	
76j	J	12,92		fibre optique en bordure
77	A8	10,69		fibre optique en bordure
<i>Total (ha)</i>		<i>1045,85</i>		

Document ONE

Annexe n°19 : programme d'assiette des coupes avec les codes coupes et peuplements

Année	Parcelle	Groupe	Surface de la parcelle	Surface de la coupe	Type de coupe	Type de peuplement	Contraintes
2008	2	I7	7,05	7,05	IBO	CCHHX3	pylône, ligne électrique, PPE* de captage
2008	11	I7	16,05	16,05	IBO	CCHXX3	ligne électrique, PPE* de captage
2008	12	I7	13,72	13,72	IBI	FCHXPX	PPE* de captage
2008	52ap	A8	1	1	AO	CCPSX2	
2008	52v	V	1	1	AO	CHETX2	
2008	57	A8	17,13	17,13	AO	CHETX2	
2008	69	A8	7,85	7,85	AO	ICHXX2	ligne électrique
2009	9ip	I7	7,51	1,5	IBI	FCHXPX	fibre optique en bordure, PPE* de captage
2009	21i	I7	6,31	6,31	IBO	ICHXX3	PPE* de captage
2009	22i	I7	12,71	12,71	IBO	CCHXX3	PPE* de captage
2009	22v	V	2	2	AO	CHETX2	PPE* de captage
2009	26	A8	9,74	9,74	AO	CCHXX2	
2009	27	A8	10,33	10,33	AO	ICHXX2	
2009	49	A6	19,63	19,63	AI	FHCHP1	conduite de gaz
2009	51	A8	16,45	16,45	AO	CCHFX2	
2009	52ap	A8	10,39	10,39	AO	CCPSX2	
2009	64	A8	10,43	10,43	AO	CCHHX2	
2009	71	A6	21,21	21,21	AI	FCHXP1	fibre optique en bordure
2010	19	I7	12,38	12,38	IBO	CCHXX3	ligne électrique, PPE* de captage
2010	20	I7	9,64	9,64	IBO	ICHXX3	pylône, ligne électrique, parcours de santé, PPE* de captage
2010	42	A8	10,46	10,46	AO	CCHXX2	
2010	43	A8	8,15	8,15	AO	CCHXX2	
2010	58a	A8	3,42	3,42	AO	CCHXX2	
2010	58v	V	2,14	2,14	AO	CHCHX2	
2010	60	A8	19,39	19,39	AO	CCHHX2	
2010	63a	A8	11,89	11,89	AO	CCHHX2	
2010	70	A6	23,11	23,11	AI	FCHXP1	ligne électrique, pipeline, fibre optique
2010	74a	A6	1,42	1,42	AI	FHCHP1	
2011	5	I7	12,28	12,28	IBI	FCHHPX	fibre optique en bordure, PPE* de captage
2011	18	I7	11,85	11,85	IBO	CCHXX3	PPE* de captage
2011	32	A8	10,75	10,75	AO	CCPSX2	
2011	33a	A8	6,25	6,25	AO	CCHXX2	
2011	34	A8	8,84	8,84	AO	CCHXX2	
2011	50	A8	10,01	10,01	AO	CCHXX2	conduite de gaz limitrophe
2011	66	A8	10,06	10,06	AO	CCHXX2	
2011	68	A8	13,55	13,55	AO	CCHHX2	lignes électriques aérienne et enterrée
2011	73	A8	23,46	23,46	AO	CCHXX2	fibre optique en bordure

PPE* : périmètre de protection éloigné

Année	Parcelle	Groupe	Surface de la parcelle	Surface de la coupe	Type de coupe	Type de peuplement	Contraintes
2012	1i	I7	8,72	8,72	IBI	FCHXPX	conduite de gaz, ligne électrique, PPE* de captage
2012	6	I7	13,56	13,56	IBI	FCHXPX	conduite de gaz, ligne électrique, fibre optique
2012	17	I7	22,07	22,07	IBO	CCHXX3	PPE* de captage
2012	44	A8	9,12	9,12	AO	CCHFX2	fibre optique
2012	45a	A8	5,58	5,58	AO	CCHXX2	fibre optique
2012	46	A8	13,02	13,02	AO	CCHXX2	fibre optique
2012	53	A8	17,67	17,67	AO	CCHHX2	
2012	55	A6	18,25	18,25	AI	FCHHP1	
2012	67a	A8	13,99	13,99	AO	CCHHX2	
2013	3i	I7	4,43	4,43	IBI	FP.SPX	PPE* de captage
2013	4i	I7	10,55	10,55	IBI	FCPSPX	PPE* de captage
2013	10	I7	10,1	10,1	IBI	FCHXPX	fibre optique en bordure, PPE* de captage
2013	13i	I7	12,3	12,3	IBI	FCHXPX	ligne électrique, PPE* de captage
2013	15i	I7	5,85	5,85	IBO	IHCHX3	fibre optique en bordure, aire d'accueil du public, PPE* de captage
2013	24v	V	1,12	1,12	AO	CCHXX2	
2013	25a	A8	9,18	9,18	AO	CCHXX2	
2013	30a	A8	7,55	7,55	AO	CCHXX2	
2013	61a	A8	4,41	4,41	AO	CCPSX2	
2013	62	A8	24,22	24,22	AO	CHCHX2	
2013	65a	A6	8,51	5,58	AI	FP.SP1	
2013	76a	A6	3,42	3,42	AI	FCHHP1	
2014	7	I7	12,03	12,03	IBO	CCHFX3	ligne électrique, PPE* de captage
2014	14i	I7	13,04	13,04	IBI	FCHXPX	2 pylônes, ligne électrique, fibre optique en bordure, PPE* de captage
2014	23	I7	8,54	8,54	IBI	FCHXPX	ligne électrique, parcours de santé, PPE* de captage
2014	40	A8	7,58	7,58	AO	CCHXX2	
2014	47	A8	13,04	13,04	AO	CCHXX2	fibre optique
2014	56	A8	17,46	17,46	AO	CCHHX2	
2014	77	A8	10,69	10,69	AO	ICHHX2	fibre optique en bordure
2015	2	I7	7,05	7,05	IBO	CCHHX3	pylône, ligne électrique, PPE* de captage
2015	11	I7	16,05	16,05	IBO	CCHXX3	ligne électrique, PPE* de captage
2015	12	I7	13,72	13,72	IBI	FCHXPX	PPE* de captage
2015	16	I7	11,79	11,79	IBI	FCHHPX	PPE* de captage
2015	35a	A8	6,27	6,27	AO	CCHXX2	site Natura 2000 en bordure
2015	49	A6	19,63	19,63	AI	FHCHP1	conduite de gaz
2015	54a	A8	12,5	12,5	AO	CCHXX2	
2015	71	A6	21,21	21,21	AI	FCHXP1	fibre optique en bordure
2015	72a	A6	1,06	1,06	AI	FHETP1	

PPE* : périmètre de protection éloigné

Année	Parcelle	Groupe	Surface de la parcelle	Surface de la coupe	Type de coupe	Type de peuplement	Contraintes
2016	9i	I7	7,51	7,51	IBI	FP.SPX	fibre optique en bordure, PPE* de captage
2016	21i	I7	6,31	6,31	IBO	ICHXX3	PPE* de captage
2016	22i	I7	12,71	12,71	IBO	CCHXX3	PPE* de captage
2016	22v	V	2	2	AO	CHETX2	PPE* de captage
2016	52a	A8	11,39	11,39	AO	CCPSX2	
2016	52v	V	1	1	AO	CHETX2	
2016	57	A8	17,13	17,13	AO	CHETX2	
2016	69	A8	7,85	7,85	AO	ICHXX2	ligne électrique
2016	70	A6	23,11	23,11	AI	FCHXP1	ligne électrique, pipeline, fibre optique
2016	74a	A6	1,42	1,42	AI	FHCHP1	
2017	19	I7	12,38	12,38	IBO	CCHXX3	ligne électrique, PPE* de captage
2017	20	I7	9,64	9,64	IBO	ICHXX3	pylône, ligne électrique, parcours de santé, PPE* de captage
2017	26	A8	9,74	9,74	AO	CCHXX2	
2017	27	A8	10,33	10,33	AO	ICHXX2	
2017	51	A8	16,45	16,45	AO	CCHFX2	
2017	55	A6	18,25	18,25	AI	FCHHP1	
2017	64	A8	10,43	10,43	AO	CCHHX2	
2018	5	I7	12,28	12,28	IBI	FCHHPX	fibre optique en bordure, PPE* de captage
2018	18	I7	11,85	11,85	IBO	CCHXX3	PPE* de captage
2018	42	A8	10,46	10,46	AO	CCHXX2	
2018	43	A8	8,15	8,15	AO	CCHXX2	
2018	50	A8	10,01	10,01	AO	CCHXX2	conduite de gaz limitrophe
2018	58a	A8	3,42	3,42	AO	CCHXX2	
2018	58v	V	2,14	2,14	AO	CHCHX2	
2018	60	A8	19,39	19,39	AO	CCHXX2	
2018	63a	A8	11,89	11,89	AO	CCHXX2	
2019	1i	I7	8,72	8,72	IBI	FCHXP1	conduite de gaz, ligne électrique,
2019	3i	I7	4,43	4,43	IBI	FP.SPX	PPE* de captage
2019	4i	I7	10,55	10,55	IBI	FCPSPX	PPE* de captage
2019	6	A8	11,89	11,89	IBI	FCHXPX	conduite de gaz, ligne électrique,
2019	32	A8	10,75	10,75	AO	CCPSX2	
2019	33a	A8	6,25	6,25	AO	CCHXX2	
2019	34	A8	8,84	8,84	AO	CCHXX2	
2019	66	A8	10,06	10,06	AO	CCHXX2	
2019	73	A8	23,46	23,46	AO	CCHXX2	fibre optique en bordure
2019	76a	A6	3,42	3,42	AI	FCHHP1	
2020	10	I7	10,1	10,1	IBI	FCHXPX	fibre optique en bordure, PPE* de captage
2020	15i	I7	5,85	5,85	IBO	IHCHX3	fibre optique en bordure, aire
2020	17	I7	22,07	22,07	IBO	CCHXX3	PPE* de captage
2020	23	I7	8,54	8,54	IBI	FHCHPX	ligne électrique, parcours de santé,
2020	44	A8	9,12	9,12	AO	CCHFX2	fibre optique
2020	45a	A8	5,58	5,58	AO	CCHXX2	fibre optique
2020	53	A8	17,67	17,67	AO	CCHHX2	
2020	61a	A8	4,41	4,41	AO	CCPSX2	
2020	65a	A6	8,51	5,58	AI	FP.SP1	
2020	68	A8	13,55	13,55	AO	CCHHX2	lignes électriques aérienne et

PPE* : périmètre de protection éloigné

Année	Parcelle	Groupe	Surface de la parcelle	Surface de la coupe	Type de coupe	Type de peuplement	Contraintes
2021	7	I7	12,03	12,03	IBO	CCHFX3	ligne électrique, PPE* de captage
2021	13i	I7	12,3	12,3	IBI	FCHXPX	ligne électrique, PPE* de captage
2021	14i	I7	13,04	13,04	IBI	FCHXPX	2 pylônes, ligne électrique, fibre
2021	16	I7	11,79	11,79	IBI	FCHHPX	PPE* de captage
2021	24v	V	1,12	1,12	AO	CCHXX2	
2021	25a	A8	9,18	9,18	AO	CCHXX2	
2021	30a	A8	7,55	7,55	AO	CCHXX2	
2021	49	A6	19,63	19,63	AI	FHCHP1	conduite de gaz
2021	67a	A8	13,99	13,99	AO	CCHHX2	
2021	71	A6	21,21	21,21	AI	FCHXP1	fibre optique en bordure
2021	72a	A6	1,06	1,06	AI	FHETP1	
2022	2	I7	7,05	7,05	IBO	CCHHX3	pylône, ligne électrique, PPE* de
2022	11	I7	16,05	16,05	IBO	CCHXX3	ligne électrique, PPE* de captage
2022	12	I7	13,72	13,72	IBI	FCHXPX	PPE* de captage
2022	46	A8	13,02	13,02	AO	CCHXX2	fibre optique
2022	47	A8	13,04	13,04	AO	CCHXX2	fibre optique
2022	62	A8	24,22	24,22	AO	CHCHX2	
2022	70	A6	23,11	23,11	AI	FCHXP1	ligne électrique, pipeline, fibre
2022	74a	A6	1,42	1,42	AI	FHCHP1	
2023	9i	I7	7,51	7,51	IBI	FP.SPX	fibre optique en bordure, PPE* de
2023	21i	I7	6,31	6,31	IBO	ICHXX3	PPE* de captage
2023	22i	I7	12,71	12,71	IBO	CCHXX3	PPE* de captage
2023	22v	V	2	2	AO	CHETX2	PPE* de captage
2023	35a	A8	6,27	6,27	AO	CCHXX2	site Natura 2000 en bordure
2023	40	A8	7,58	7,58	AO	CCHXX2	
2023	55	A6	18,25	18,25	AI	FCHHP1	
2023	56	A8	17,46	17,46	AO	CCHHX2	
2023	77	A8	10,69	10,69	AO	ICHXX2	fibre optique en bordure
2024	19	I7	12,38	12,38	IBO	CCHXX3	ligne électrique, PPE* de captage
2024	20	I7	9,64	9,64	IBO	ICHXX3	pylône, ligne électrique, parcours
2024	52a	A8	11,39	11,39	AO	CCHXX2	
2024	52v	V	1	1	AO	CHETX2	
2024	54a	A8	12,5	12,5	AO	CCHXX2	
2024	57	A8	17,13	17,13	AO	CHETX2	
2024	69	A8	7,85	7,85	AO	ICHXX2	ligne électrique

PPE* : périmètre de protection éloigné

Annexe n° 15 : Calcul des surfaces théoriques

1) Contrainte de survie :

Durée de survie	Surface (ha)	Surface cumulée à régénérer	Surface correspondante à régénérer en 15 ans
15	55,97	55,97	55,97
30	154,03	210	105,00
45	116,02	326,02	108,67
60	132,43	458,45	114,61
75	86,28	544,73	108,95
90	5,06	549,79	91,63

Sm = 114,61 ha avec la plus forte contrainte sur 60 ans.

2) Contrainte de disponibilité :

CHP : chêne pédonculé

CHS : chêne sessile

EPC : épicéa commun

FRC : frêne commun

HET : hêtre

P.S : pin sylvestre

CHSV : chêne sessile dans les îlots de vieillissement

HETV : hêtre dans les îlots de vieillissement

dans les ... ans	on peut régénérer ... ha									Total (ha)	soit en 15 ans
	CHP	CHS	EPC	FRC	HET	P.S	PEU	CHSV	HETV		
15	30,95	73,75	0	0	65,64	0	1,68	0	1,5	173,52	173,52
30	30,95	143,62	0	0	65,64	0	1,68	0	2	243,89	121,95
45	30,95	241,76	1,66	0,00	65,64	0	1,68	0	2	343,69	114,56
60	30,95	339,9	3,32	1,10	74,98	1,72	1,68	0	2	454,05	113,51
75	30,95	382,55	3,89	2,20	83,11	1,44	1,68	0	2	507,82	101,56
90	30,95	425,2	4,45	2,20	83,11	5,62	1,68	0	2	555,21	92,54

Sd = 92,54 ha avec la plus forte contrainte sur 90 ans.

Annexe 17 : Calcul de la possibilité régénération

Parcelles	Surface (ha)	Volume sur pied (volume aménagement en m ³)	R (ans)	r (ans)	Possibilité (m ³ /an)
25r, 58r, 74r	25,61	3 797	8	8	284
28r, 29, 30r, 63r, 67r	23,33	5 218	15	15	400
31r, 33r, 35r, 36r, 37r, 38r, 41r, 45r, 48, 52r, 54r	81,59	24 930	30	15	1 088
				total (m³/an)	1 772

La parcelle 61r n'est pas indiquée car elle ne porte plus de bois sur pied.

Pour chaque parcelle, la possibilité P est : $P = (V / R + s \times bo \times z) \times r / d$, avec :

V : Volume sur pied

s : Surface

R : Durée totale estimée de régénération des parcelles

r : Durée estimée de régénération incluse dans la période de l'aménagement

d : durée de l'aménagement (15 ans)

bo : Accroissement courant annuel du groupe de régénération estimé à **4.5 m³/ha/an**

z : Coefficient de 0.5 dans les parcelles où la régénération est à finir

et 0,7 dans les parcelles à entamer.

Le volume sur pied des parcelles 25r, 58r et 74r est calculé à partir d'un comptage en plein.

Les fiches de comptage correspondantes sont en annexe 20.

Le volume sur pied des autres parcelles est déterminé à partir des inventaires statistiques.

PARCELLE N° : 25r

SURFACE INV. : 1,68 ha

COMPTAGE DU : 6/12/07

TARIF SR N° : 13

Diam. (cm)	PEUPLIER		HETRE		EPICEA		F.D				TOTAL	
	Nbre	Volume (m3)	Nbre	Volume (m3)	Nbre	Volume (m3)	Nbre	Volume (m3)	Nbre	Volume (m3)	Nbre	Volume (m3)
20	1	0,2	3	0,6	7	1,4	9	1,8		0,0	20	4,0
25	4	2,0	1	0,5	1	0,5	6	3,0		0,0	12	6,0
30	16	12,8		0,0		0,0		0,0		0,0	16	12,8
35	32	35,2		0,0		0,0		0,0		0,0	32	35,2
40	75	120,0		0,0		0,0		0,0		0,0	75	120,0
45	86	180,6		0,0		0,0		0,0		0,0	86	180,6
50	41	110,7		0,0		0,0		0,0		0,0	41	110,7
55	16	54,4		0,0		0,0		0,0		0,0	16	54,4
60	3	12,3		0,0		0,0		0,0		0,0	3	12,3
65		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
70		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
75		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
80		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
85		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
90		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
95		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
100		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
105		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
110		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
115		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
TOTAL	274	528,2	4	1,1	8	1,9	15	4,8		0,0	301	536,0
Nbre / ha :	163		2		5		9		0		179	
G (m2/ha) :	24,0		0,1		0,2		0,2		0,0		24,5	
Vol/ha (m3) :	314		1		1		3		0		319	
GB / BM :	0,5		0,0		0,0		0,0		0,0		0,5	
% Vol. :	99		0		0		1		0		100	
V.AM (m3) :	1,9		0,3		0,2		0,3		0,0		1,8	
DG (cm) :	43		21		21		22		0		42	

F.D : Feuillus Divers (Tremble, charme, merisier, alisier torminal, érable champêtre)

G : Surface Terrière

GB / BM : Volume (50 et +) / Volume (30 - 45)

V.AM : Volume Arbre Moyen

DG : Diamètre de l'Arbre de surface terrière moyenne

Document ONE